

# Projet éducatif du territoire d'Alpes d'Azur

## Période 2021-2023







## Editorial

L'école primaire est la première pierre du socle républicain. C'est également la première rencontre entre les jeunes citoyens et les institutions. L'école primaire, c'est aussi pour moi un lien d'affection particulier. Mon père était enseignant et j'ai toujours eu une attention particulière pour cette institution.

Je suis heureux que, depuis 2014, l'ensemble des maires et des élus intercommunaux aient fait le pari de l'intercommunalité pour porter nos ambitions de réussite scolaire pour les enfants du territoire. Cette démarche collective et ambitieuse n'a pas été facile, particulièrement sur notre vaste territoire rural.

Dès le début, j'ai souhaité que cette politique éducative soit construite aux côtés des services de l'Etat et dans un esprit de collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs. C'est pour cela que j'ai voulu que la Communauté de Communes Alpes d'Azur se dote d'un Projet Educatif de Territoire dans lequel les élus locaux et intercommunaux, les enseignants, les professionnels de l'éducation et les familles aient chacun leur place.

Le PEdT d'Alpes d'Azur reste raisonnable, à la mesure des capacités de notre territoire, mais j'ai voulu qu'il contienne des objectifs et des orientations ambitieuses pour donner aux enfants du territoire les meilleures chances de réussite scolaire.

En lien avec les services de l'Etat, la communauté de communes s'efforce de conserver un service public de l'éducation de proximité et de qualité. C'est en ce sens que nous investissons chaque année dans la rénovation énergétique et l'embellissement des écoles du territoire.

Avec les élus intercommunaux, nous avons fait le choix d'une restauration scolaire de qualité et qui préserve l'environnement en proposant aux élèves 50 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Les écoles d'Alpes d'Azur ont également bénéficié d'investissements importants permettant un remarquable équipement numérique des classes, qui offre ainsi aux enseignants et aux élèves des outils modernes d'apprentissage.

L'école, les temps d'accueil périscolaires et extrascolaires, sont autant de moments éducatifs qui forgent les citoyens de demain. C'est ainsi au travers de ce projet que nous portons collectivement l'avenir de notre territoire.

**Charles-Ange GINESY**

Président de la Communauté de Communes Alpes d'Azur

Président du Département des Alpes-Maritimes

# Table des matières

---

Editorial .....	3
Introduction : .....	7
Le territoire.....	9
Présentation.....	9
Population .....	10
Population scolaire .....	11
L'intercommunalité, un acteur singulier pour avancer ensemble .....	14
La relation famille, commune, intercommunalité : une politique à l'écoute des besoins et adaptée aux contextes locaux.....	14
Une mutualisation des moyens pour offrir un meilleur service public de proximité .....	14
Un patrimoine scolaire rénové et maintenu au plus proche des besoins de la communauté éducative.....	15
Des ressources humaines mobilisées pour un projet éducatif commun et global .....	17
Le personnel territorial .....	17
La formation du personnel territorial .....	18
Une politique au service des habitants pour faciliter la scolarisation.....	19
Une organisation des temps d'accueils périscolaires pour permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale .....	19
L'inclusion et l'accès des enfants en situation de handicap.....	19
Une tarification adaptée aux ressources des familles .....	20
Des démarches simplifiées et accessibles 24h/24 .....	20
Une restauration scolaire de qualité accessible à tous les élèves .....	21
Un projet au service des enfants pour leur réussite scolaire.....	22
L'accueil des maternels.....	22
Les équipements numériques au service de l'apprentissage et du développement .....	22
La citoyenneté.....	23
Les activités culturelles .....	23
Les pratiques sportives .....	24
Les classes découvertes.....	24
L'éducation à l'environnement.....	25
Un plan langues vivantes.....	25
Un projet au service des enfants pour les temps périscolaires .....	26
Les objectifs éducatifs inscrits au cœur de ce projet.....	27
Les accueils périscolaires : .....	27
L'accueil de loisirs du mercredi : .....	29

Les accueils de loisirs extrascolaires.....	30
L'évaluation et le pilotage du projet éducatif territorial.....	31
ANNEXES.....	33
Annexe 1 : Plan mercredi.....	33
Annexe 2 : Tableau des horaires d'accueil des écoles du territoire.....	33
Annexe 3 : Synthèse de l'évaluation des professeurs des écoles envers la dotation en outils numériques (2021) .....	33
Annexe 4 : Synthèse de l'évaluation et concertation des professeurs des écoles vis-à-vis du projet éducatif de territoire (2021).....	33
Annexe 5 : Synthèse de l'évaluation et concertation des familles vis-à-vis du projet éducatif de territoire (2021).....	33
Annexe 6: Synthèse de l'évaluation et concertation des animateurs des temps périscolaires vis-à-vis de la mise en œuvre du projet éducatif de territoire (2021).....	33



## Introduction :

C'est pour moi une grande fierté d'avoir été nommée à ce poste de Vice-Présidente aux Affaires Scolaires par notre Président Charles Ange GINESY.

Œuvrer pour l'éducation entourée d'une équipe de la Communauté de Communes Alpes d'Azur, volontaire et compétente, me permet de poursuivre le véritable engagement qui a été le mien tout au long de ma vie professionnel : Faire des temps d'accueils un tremplin pour une vie réussie et épanouie des jeunes enfants.

Le Projet Educatif Territorial (PEdT) est l'outil indispensable pour aller dans ce sens et améliorer nos pratiques en étant toujours au plus près des familles.

Le projet éducatif des Alpes d'Azur a été initié sous l'impulsion de son Président, dans un esprit de coopération intercommunale. L'approche initiale a su évoluer au fil des années en prenant en compte les attentes de chacun et les spécificités territoriales. Le présent bilan constitue la 5<sup>ème</sup> périodicité et porte sur la période 2021 - 2023.

J'ai souhaité que ce projet mette en lumière l'engagement de la collectivité pour que les enfants soient accueillis dans nos écoles, au travers de l'ensemble des temps de leur journée, avec la même bienveillance, l'exemplarité et la cohérence éducative qui nous caractérise.

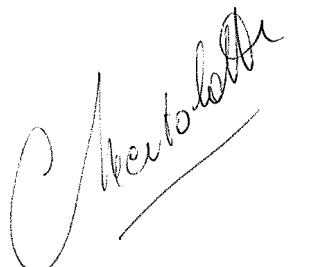
Le projet éducatif s'attache à décrire à partir des valeurs républicaines d'égalité, de solidarité et de laïcité, les objectifs et les moyens mis en œuvre pour favoriser la réussite scolaire des enfants en leur apportant un cadre rassurant et épanouissant. Au travers de celui-ci, la collectivité s'engage à proposer aux familles des services publics d'accueils périscolaires éducatifs de qualité.

Au travers de ce projet, avec l'ensemble des élus communautaires, nous avons souhaité harmoniser les moyens alloués et permettre ainsi une montée en puissance des propositions éducatives. Au travers de celles-ci nous avons souhaité gommer les différences territoriales tout en valorisant les points forts de notre intercommunalité.

La solidarité territoriale se veut également à l'attention de toutes les familles et tous les enfants du territoire. Le projet éducatif précise ainsi l'engagement de la collectivité de faciliter l'accès aux services d'accueils périscolaires, et de permettre l'inclusion de tous les élèves à tous les temps d'activités.

Les objectifs éducatifs inscrits dans ce projet s'appuient sur les évaluations et propositions faites par les professeurs des écoles, les familles et les agents d'animation de la collectivité, faisant la part belle à la culture et au sport, intégrant aussi la sensibilisation à la protection de l'environnement et la connaissance du patrimoine locale.

Les objectifs évolueront avec la prise en compte régulière des remontées du besoin des familles. Ce travail en partenariat est notre fierté et de notre volonté d'être toujours présent et à l'écoute.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Bertolotti', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal line.

**Nicole BERTOLOTTI**  
Vice-Présidente de la Communauté de Communes Alpes d'Azur  
Maire de Sauze



## Le territoire

### Présentation

Constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2014 par la fusion des Communautés de Communes Vallées d'Azur, Cians Var et Vallée de l'Estéron avec l'inclusion des communes d'Aiglun et Salagriffon, la Communauté de Communes Alpes d'Azur se compose de 34 communes des Alpes-Maritimes.

Couvrant un territoire de 888,46 km<sup>2</sup>, elle compte 9677 habitants<sup>1</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce territoire de montagne s'articule autour de 3 bassins géographiques : la vallée de l'Estéron, la vallée du Var basse et haute, et le plateau de Beuil-Valberg.

Ces bassins sont séparés par un relief marqué de montagnes alpines, de cols et de gorges étroites. Malgré la proximité du littoral urbanisé, le territoire de la Communauté de Communes Alpes d'Azur est caractérisé par sa forte ruralité et des contraintes tenant à son environnement.

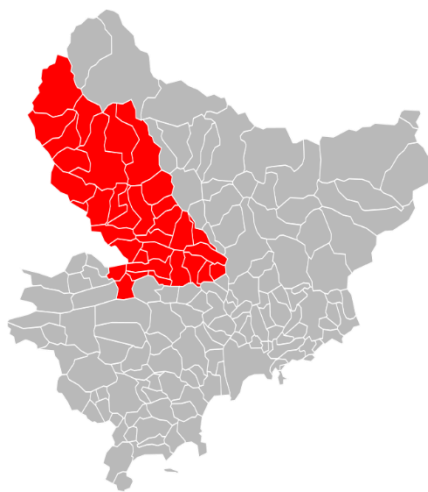
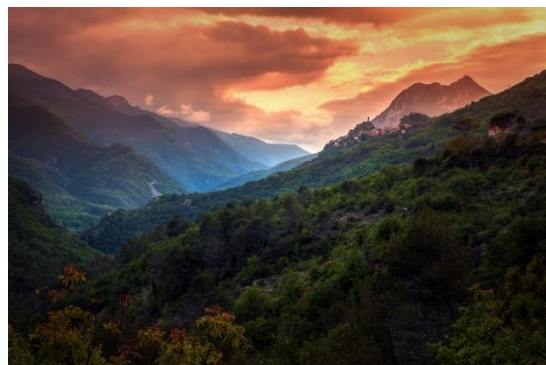


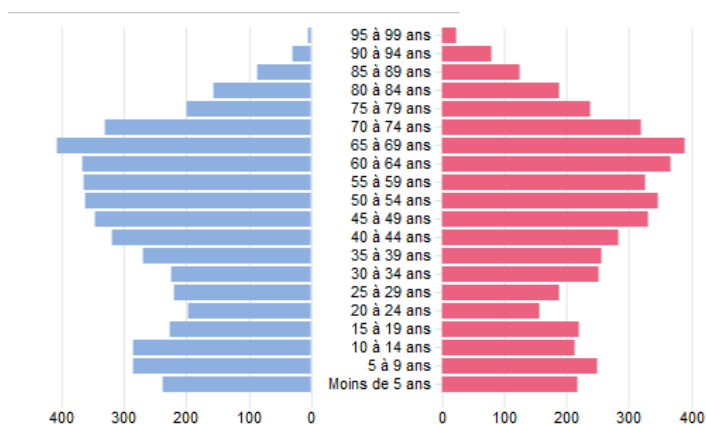
Figure 1 La Communauté de Communes Alpes d'Azur ([www.wikipedia.fr](http://www.wikipedia.fr))



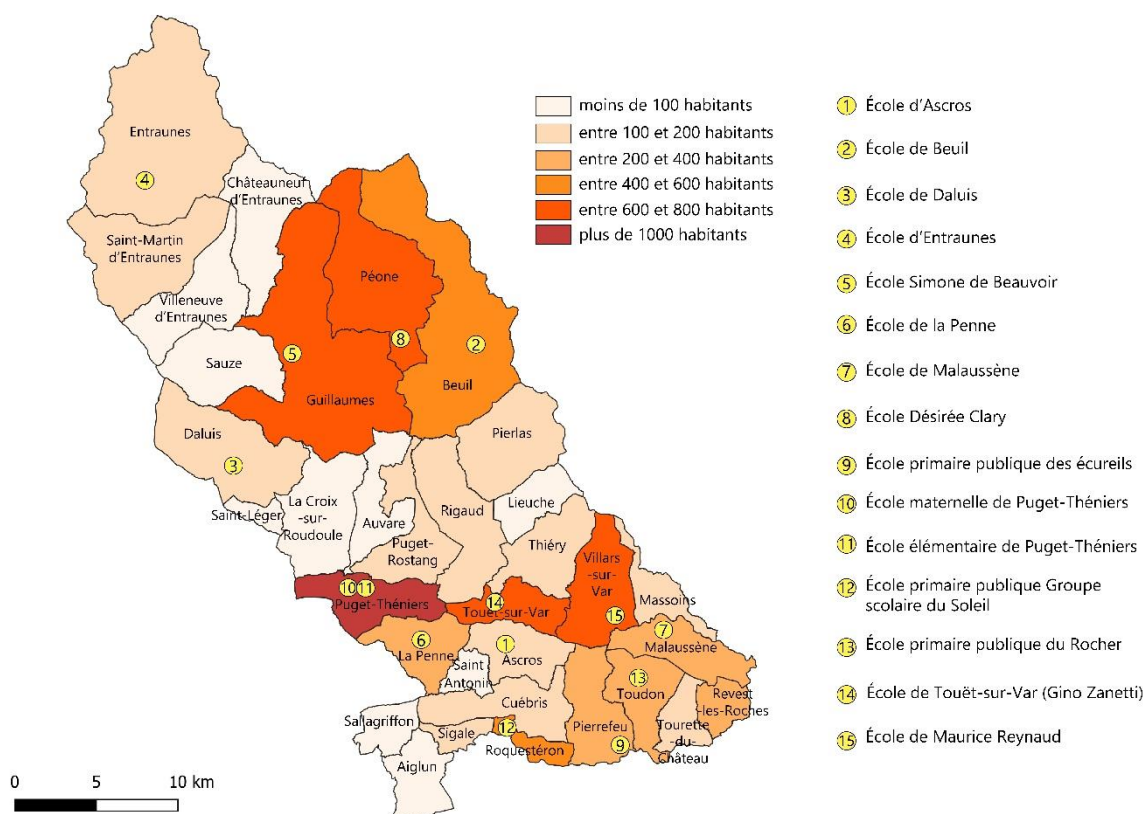
<sup>1</sup> Population légale INSEE 2018

## Population

Le territoire de la communauté de communes Alpes d'Azur comptait 9677 habitants en 2018, contre 9680 en 2012. La population du territoire est donc globalement stable. Cependant le solde naturel est négatif (- 0,5%) mais les installations de nouveaux foyers sur le territoire compensent ce solde (+ 0,5%)<sup>2</sup>.



La population du territoire se répartie sur les 34 communes qui la compose comme suit :

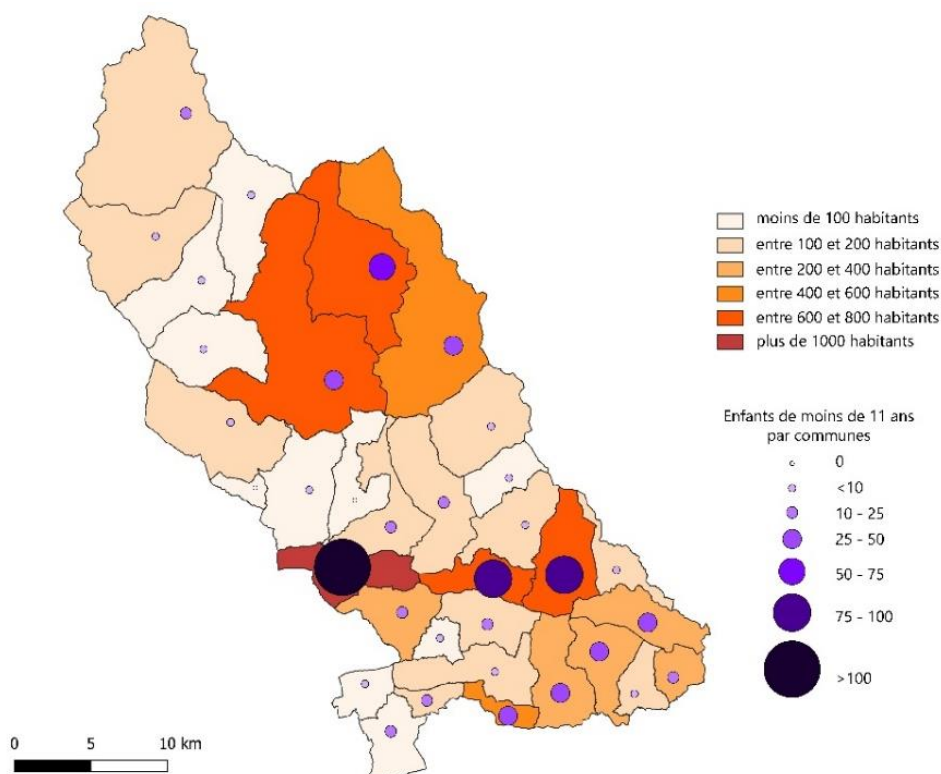


<sup>2</sup> INSEE - Statistiques locales – Rapports et portraits de territoires

### Les naissances sur le territoire :

Les services de l'INSEE recensent 76 naissances par an domiciliées sur le territoire en moyenne sur les 4 dernières années.

Les familles avec enfants de moins de 17 ans sont au nombre de 1018<sup>3</sup>, dont 249 familles monoparentales. Celles-ci représentent 24,08% des familles du territoire. Cette proportion est sensiblement identique à la moyenne départementale (26,5%) et nationale (22,7%).



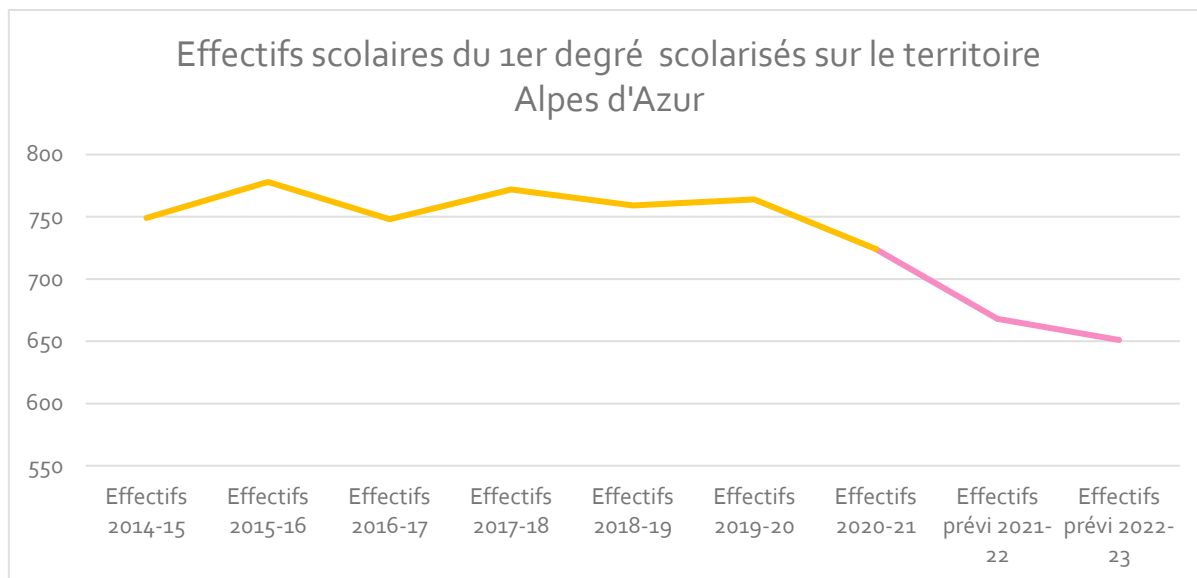
En 2019, la part de la population affiliée au régime social général, et âgée de moins de 14 ans représentait 1485 personnes soit 15,3% des habitants. Parmi eux, 200 enfants de 0 à 2 ans ; 205 enfants de 3 à 5 ans et 493 enfants de 6 à 11 ans<sup>4</sup>. Ce dénombrement exclu les enfants des familles affiliées aux régimes spéciaux ou placés en familles d'accueils ou résident à l'extérieur du territoire.

### Population scolaire

Les élèves du territoire sont très majoritairement scolarisés sur celui-ci. Après quelques années de stabilité, le territoire semble connaître une baisse de ses effectifs scolaires depuis la rentrée 2020.

<sup>3</sup> Données CAF 2019

<sup>4</sup> Données CAF 2019.



Cette évolution globale n'est pas répartie de manière homogène. Certaines écoles du territoire voient ainsi leurs effectifs régulièrement progresser, d'autres régresser.

En raison du caractère rural du territoire et de sa taille, 15 écoles du premier degré sont aujourd'hui ouvertes et accueillent les 750 enfants scolarisés. Le territoire compte ainsi 13 écoles primaires dont 1 RPI, 1 école élémentaire et 1 école maternelle. Au sein de ces écoles, les élèves sont répartis dans 38 classes. Ces écoles maillent l'ensemble du territoire permettant d'offrir un service public de l'éducation de proximité.

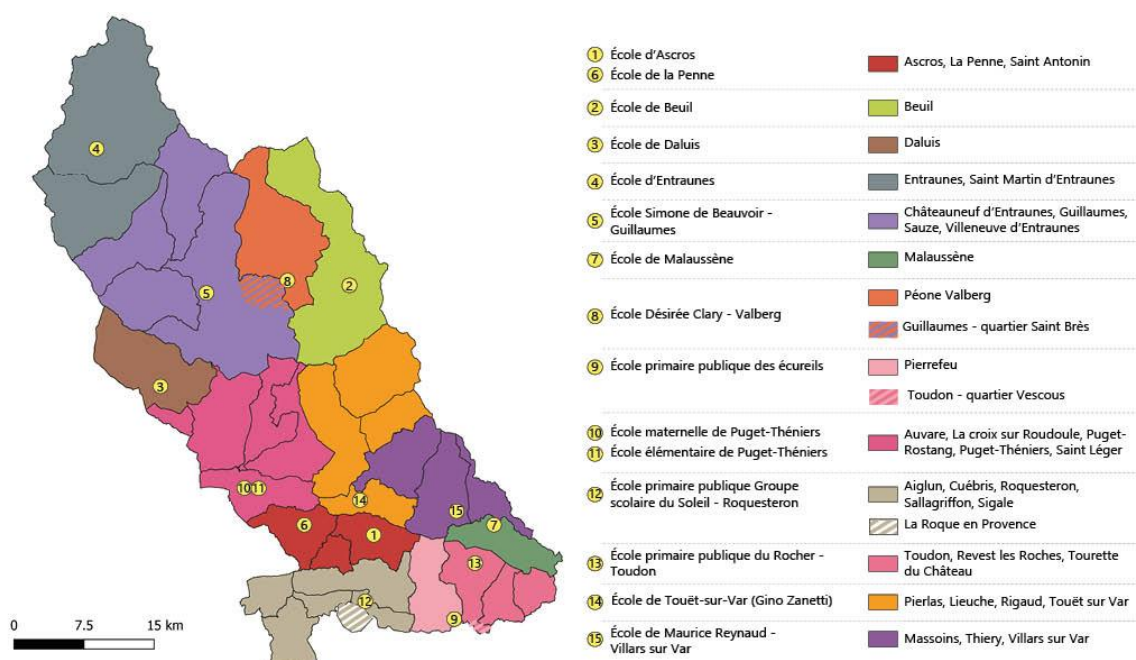
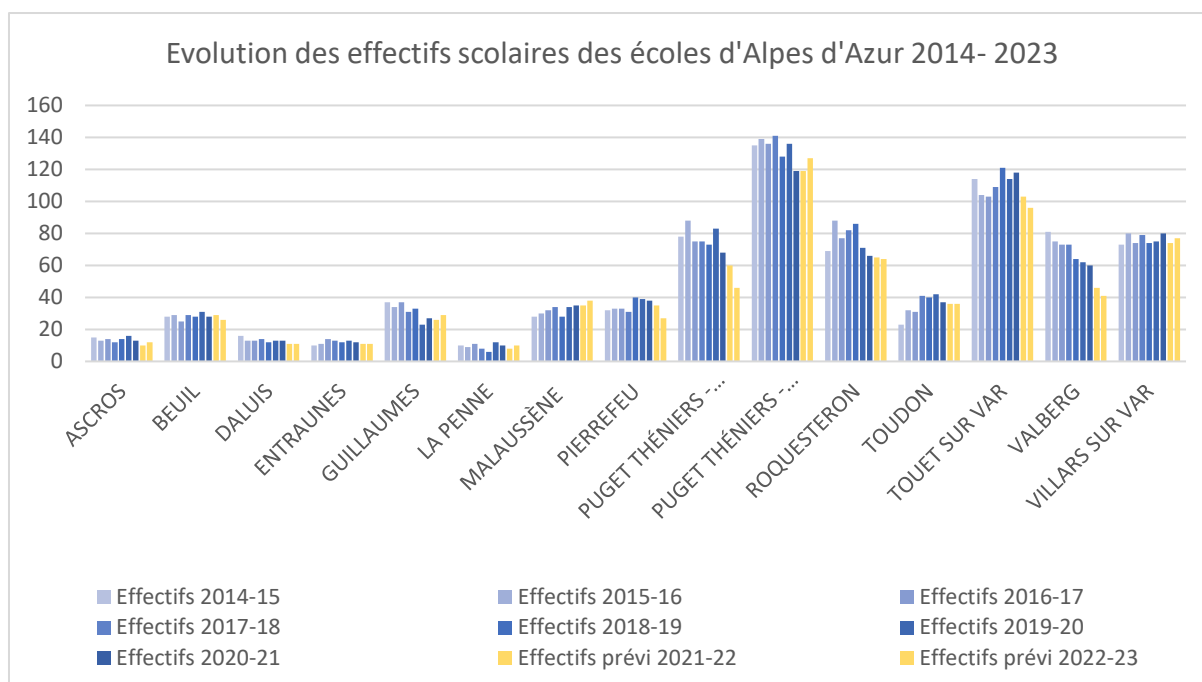


Figure 2 Carte de la sectorisation scolaire d'Alpes d'Azur

Les effectifs scolaires intercommunaux sont analysés depuis 2014, date de la constitution de l'intercommunalité compétente en la matière. Le graphique ci-dessous présente par école l'évolution des effectifs inscrits au 15 septembre de chaque année, ainsi qu'une estimation des effectifs à venir pour les 2 prochaines années.



Cette estimation a été réalisée à partir des données de naissances par commune de résidence fourni par l'INSEE en 2019 et complétée par les données de la Caisse d'Allocations Familiales des enfants allocataires recensés sur le territoire. La prévision ne tient pas compte des mobilités, ni des constructions de logements.

La petite taille des écoles du territoire rend la variation des effectifs importante. La mobilité d'une famille sur l'une des communes peut faire varier significativement l'effectif de l'école.

Afin de maintenir les effectifs et par conséquent les services publics de proximité associés à la scolarité, les élus intercommunaux ont défini dès 2014 une sectorisation scolaire stricte. Cette démarche collective exprime une solidarité territoriale, qui est l'un des fondements de la politique éducative du territoire.



## L'intercommunalité, un acteur singulier pour avancer ensemble

### La relation famille, commune, intercommunalité : une politique à l'écoute des besoins et adaptée aux contextes locaux

Depuis sa création, la Communauté de Communes Alpes d'Azur s'est constituée autour d'un projet de territoire tourné vers l'avenir. C'est au cœur de ce projet que les compétences enfance et scolaire sont exercées par l'intercommunalité. Les élus du territoire ont ainsi souhaité mutualiser leurs moyens pour offrir les meilleures conditions d'accueil des élèves et maintenir la proximité et la qualité des services d'accueils.

Le projet éducatif du territoire s'est construit sur cette orientation politique, associant l'ensemble des partenaires de l'éducation de l'enfant dans un projet commun. Ainsi, bien que la compétence soit intercommunale, son exercice est partagé avec les communes et les associations, en prenant en compte les spécificités de chaque village et les besoins des familles.

Le projet éducatif du territoire rassemble la diversité des situations et des organisations locales, tout en donnant une orientation éducative commune. Les actions pédagogiques qui en découlent sont déclinées sur l'ensemble du territoire et adaptées aux spécificités locales. Une harmonisation des moyens alloués à l'ensemble des élèves est ainsi assurée par le PEdT.

La collectivité reste ainsi à l'écoute des évolutions locales pour ajuster l'offre de service aux familles et adapter ainsi son service public en conséquence.

## Une mutualisation des moyens pour offrir un meilleur service public de proximité

Le projet éducatif du territoire s'applique à l'échelle des 34 communes qui composent le territoire d'Alpes d'Azur. L'échelle intercommunale de l'exercice de cette compétence permet une organisation du service public favorisant la réduction des inégalités entre les différentes écoles.

Les élus intercommunaux se sont accordés dès 2014 pour maintenir la contribution des services communaux dans le fonctionnement des écoles. Ce partenariat de proximité vise à offrir aux familles du territoire la qualité d'accueil attendue au travers de l'intérêt de l'enfant.

Ainsi, la régie des accueils périscolaires est structurée à l'échelle intercommunale mais s'appuie sur des relais de proximité, présents dans chaque commune concernée, pour faciliter l'accès des familles aux services.

De même, la maintenance des écoles et des crèches est assurée par l'intercommunalité, qui s'appuie en partie sur les services techniques communaux pour permettre une meilleure réactivité dans la prise en charge des demandes.



Un service technique a été constitué au sein des services communautaires depuis mai 2021 afin de mieux assurer la maintenance préventive des écoles.

## Un patrimoine scolaire rénové et maintenu au plus proche des besoins de la communauté éducative

La communauté de Communes Alpes d'Azur assure le bon fonctionnement, l'entretien, les travaux de rénovation et d'aménagement des 15 écoles de son territoire. Depuis 2014, elle consacre par ailleurs 500 000€ par an d'investissement pour les travaux et équipement de ses écoles. Les travaux ont porté sur la sécurisation et la mise en conformité des sites, la rénovation énergétique et les aménagements des espaces pour améliorer le bien-être des élèves. Des investissements conséquents ont aussi été réalisés pour l'équipement numérique des classes.

Parmi l'ensemble des opérations menées, voici quelques exemples d'opération d'envergure :



Figure 3 Rénovation et agrandissement de l'école de Pierrefeu

### *Ecole des Ecoreuils*

*Localisation : 06910 Pierrefeu*

*Classes : 2 ; Effectifs en 2020 : 38 élèves*

*Travaux : création d'une salle de classe supplémentaire ; agrandissement de la cour ; création d'un préau ; isolation ; huisseries ; éclairage ; installation d'une chaudière à buche de bois*



Figure 4 Ecoles maternelles et élémentaires de Puget-Théniers ayant bénéficiées d'une rénovation énergétique et d'aménagement des cours d'école.

### *Ecoles de Puget-Théniers*

*Localisation : 06260 Puget-Théniers*

*Maternelle : Classes : 3 ; Effectifs en 2020 : 68  
Elémentaire : Classes : 6 ; Effectifs en 2020 : 120*

*Travaux : Isolation, installation chaudière pellets de bois, huisseries, éclairage led ; confort thermique ; ventilation ; aménagement des cours.*



*Ecole Maurice Reynaud*

*Localisation : 06910 Villars-sur-Var*

*Classes : 3 ; Effectifs en 2020 : 80 élèves*

*Travaux : Création d'un bâtiment basse consommation (BBC) ; panneaux solaires sur les toitures ; système de suivi des consommations*

Figure 5 Ecole Primaire de Villars-sur-Var exemple de construction BBC datant de 2014



*Ecole Desiré Clary*

*Localisation : 06470 Péone - Valberg*

*Classes : 3 ; Effectifs en 2020 : 60 élèves*

*Travaux : Perméabilisation et végétalisation de la cour ; implantation d'espaces de jeux ; création de supports d'observation de la biodiversité ; sécurisation de l'enceinte.*

Figure 6 Ecole de Péone-Valberg, aménagement des espaces de la cour et végétalisation



## Des ressources humaines mobilisées pour un projet éducatif commun et global

La Communauté de Communes Alpes d'Azur met en œuvre l'ensemble des moyens dont elle s'est dotée pour l'accueil et l'accompagnement des enfants au sein de ses établissements que se soit sur le temps scolaire et périscolaires.

Les ressources mobilisées représentent une grande part du budget de fonctionnement de l'intercommunalité, finançant les moyens humains et matériels nécessaires au bon fonctionnement des écoles et des services d'accueils de l'enfant.

### Le personnel territorial



*Les agents territoriaux des écoles maternelles (ATSEM)*, assistent les professeurs des écoles de maternelles dans leur travail avec les enfants. Elles ont un rôle éducatif important sur le temps scolaire et bien souvent sur les temps périscolaires. Disposant d'une qualification de type CAP petite enfance, elles sont un repère important pour les enfants et permettent de créer un lien étroit entre les temps scolaires et périscolaires.

*Les agents de la restauration scolaire*, préparent, réchauffent et présentent les plats servis aux enfants pour le repas de midi. Ils participent à l'éducation alimentaire et à la découverte des goûts et saveurs.

*Les agents techniques polyvalents*, garantissent la propreté et la salubrité des locaux utilisés sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires. Polyvalents, ils sont souvent associés à d'autres missions durant les temps de restauration scolaire ou d'accueil périscolaire.

*Les animateurs périscolaires* sont responsables de l'animation et de la sécurité physique et morale des enfants sur les temps d'accueils périscolaires. Diplômés BAFA ou en cours de formation, ils sont encadrés sur les plus grandes écoles par des directeurs d'accueils de loisirs.

*Le référent handicap* est missionné pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les établissements du territoire. Véritable pivot dans cette politique, il accompagne les familles, fait le lien avec l'ensemble de l'équipe éducative et participe à l'amélioration de la qualité d'accueil des enfants extraordinaires, souvent en partenariat avec les services de l'éducation nationale.

*Les agents du service technique communautaires* et les services techniques municipaux assurent le bon fonctionnement des bâtiments. Ils effectuent ou suivent la bonne exécution des travaux de maintenance et d'entretiens des écoles, crèches et accueils de loisirs.

*Les accompagnateurs de transport scolaire*, sont présents dans l'ensemble des bus de transport scolaires qui accompagnent chaque matin et soir des enfants de moins de 6 ans à l'école. Ils assistent le chauffeur dans l'organisation des temps de montées et descentes des enfants et veillent à l'application des consignes de sécurité.

L'ensemble des agents qui participent directement au bon fonctionnement des locaux et à l'accueil des enfants, bénéficient de l'encadrement et du soutien logistique des responsables de services et des agents administratifs de l'intercommunalité.

## La formation du personnel territorial

La communauté de communes Alpes d'Azur s'est engagée depuis 2014 dans une politique volontariste de formation de ses agents et particulièrement à destination des agents en contact avec les enfants. Ces temps de formation se déroulent chaque année pendant les vacances scolaires pour assurer la continuité de fonctionnement des services au public. Ces temps sont réalisés, en interne ou en partenariat avec le Centre National de la Fonction Public Territorial (CNFPT) qui organise, sur le territoire, pour l'intercommunalité, des formations spécifiques aux besoins identifiés.

Parmi celles-ci :

- Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) et maniement des extincteurs
- Sécurité alimentaire et valorisation des repas
- Gestion des conflits et prévention de la maltraitance
- Accueil des enfants en situation de handicap, méthodes de communication et gestion des situations de crises.
- Conduite d'animations pour 3-12 ans
- Utilisation des outils numériques éducatifs
- Accueil et prévention des risques majeurs.

## Une politique au service des habitants pour faciliter la scolarisation

### Une organisation des temps d'accueils périscolaires pour permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale

Le territoire particulièrement vaste d'Alpes d'Azur engendre d'importantes différences dans l'environnement géographique, social et professionnel des écoles qui y sont implantées. L'intercommunalité a ainsi souhaité respecter ces spécificités dans l'organisation des temps scolaires et périscolaires des enfants. Cette organisation établie en 2017 a été définie à l'unanimité des conseils d'école en prenant en compte les attentes des familles, enseignants et autres acteurs éducatifs des enfants.

La collectivité octroie une attention particulière aux demandes des familles pour permettre d'adapter les horaires d'accueil périscolaires en fonction de l'évolution des besoins. La petite taille des organisations permet une adaptation et une réactivité face à ces demandes, tout en conservant les notions de service public et d'accueil collectif. Il en demeure pour autant des difficultés de recrutement et de qualification qui constituent une forte continuité de gestion.

En complément des temps d'accueils périscolaires, l'intercommunalité a conclu avec la Région SUD PACA, compétente dans l'organisation des transports scolaires, une convention AO2 (Autorité Organisatrice de second rang), permettant une collaboration étroite avec les services régionaux sur l'organisation des transports scolaires du territoire.

## L'inclusion et l'accès des enfants en situation de handicap

L'école de la république doit être accessible à tous et offrir les mêmes chances à tous les enfants. C'est avec cette ambition que l'intercommunalité s'est engagée dans une politique volontariste pour réduire les inégalités et permettre l'accès des enfants en situation de handicap à tous ses accueils et tous ses établissements scolaires et d'accueil de la petite enfance.



Ainsi dès 2017, un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) a été déterminé et mis en œuvre en 3 ans. Ce programme a permis d'identifier les obstacles à l'accès aux bâtiments publics et de mettre en œuvre les mesures compensatoires nécessaires.

Au-delà des obligations réglementaires, la Communauté de Communes Alpes d'Azur, sous l'impulsion de ses élus, a souhaité favoriser l'accès à ses services aux enfants en situation de handicap et offrir aux parents un véritable accompagnement.

Cette ambition s'est traduite par le recrutement en 2020 d'un référent handicap. Celui-ci travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs du handicap, pour apporter une solution à chaque situation familiale. Le référent handicap accompagne également les équipes pédagogiques pour offrir aux enfants accueillis un environnement bienveillant et de qualité.

L'intercommunalité s'attache également à soutenir les moyens déployés par l'Education Nationale sur le territoire et notamment l'Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) et les psychologues scolaires, en allouant des moyens spécifiques pour leur fonctionnement.

## Une tarification adaptée aux ressources des familles

Depuis 2019, les élus ont souhaité favoriser l'accès des familles à la restauration scolaire et notamment aux plus défavorisées. Pour ce faire, une tarification régressive a été mise en œuvre (de 3,8€ à **1€** par repas). Ce tarif intègre le repas chaud et l'encadrement de l'enfant durant le temps de pause méridienne.

Les accueils périscolaires et extrascolaires bénéficient également d'une tarification régressive en fonction des ressources des familles et de la durée de l'accueil. Cette politique tarifaire participe à la réduction des inégalités entre les familles, facilitant la conciliation de la vie familiale et professionnelle. Elle concourt également à offrir à tous les enfants du territoire les mêmes chances de réussite.



## Des démarches simplifiées et accessibles 24h/24

Depuis 2017, les familles du territoire bénéficient d'un système dématérialisé de gestion des inscriptions et des paiements. Cet outil numérique offre l'accès à un portail famille dédié, proposant un accès individualisé pour la gestion des inscriptions et des paiements, disponible 24/24 et 7j/7j. Cet outil a également permis d'apporter un maximum de souplesse dans la gestion des réservations.

Toutefois les démarches administratives nécessitent également un contact humain, c'est pourquoi les élus intercommunaux ont souhaité conserver des relais de proximité dans les communes. Les familles ont ainsi la possibilité de solliciter ces relais dans les mairies pour les accompagner dans leurs démarches.

## Une restauration scolaire de qualité accessible à tous les élèves



L'organisation de la restauration scolaire s'est adaptée au contexte et aux spécificités de chacune des 15 écoles du territoire. Ainsi plusieurs organisations coexistent mais sont guidées par les mêmes objectifs, parmi ceux-ci :

1. Garantir un repas chaud et équilibré quotidien au plus grand nombre d'élèves
2. Assurer 50 % de produits issus de l'agriculture biologique aux menus
3. Proposer 1 repas végétarien par semaine

Les repas de la restauration scolaire respectent un cahier des charges stricte en matière de qualité nutritionnelle et de portion. Celui-ci est établi à partir des recommandations nationales du Groupe d'Etude des Marchés de Restauration

Collective et Nutrition (GEM-RCN) dans sa version de 2015.

Ce cahier des charges transcrit les orientations du Programme national nutrition santé n°3 et du plan de lutte contre l'obésité. Il intègre également les priorités du Programme National pour l'Alimentation, parmi lesquelles trois objectifs sont recherchés, à savoir :

1. Favoriser les productions issues de l'agriculture biologique ;
2. Renforcer l'ancrage territorial de notre alimentation afin de remettre les productions locales au cœur des territoires en développant l'approvisionnement par les circuits courts ;
3. Lutter contre le gaspillage alimentaire

## Un projet au service des enfants pour leur réussite scolaire

La Communauté de Communes Alpes d'Azur mobilise l'ensemble de ses moyens et de ses partenaires pour favoriser la réussite scolaire des élèves de son territoire. Ainsi, elle s'inscrit dans une collaboration permanente avec les services Académiques et les équipes enseignantes pour équiper les établissements scolaires et financer le matériel pédagogique, tout en respectant systématiquement la liberté pédagogique des professeurs. L'intercommunalité apporte également une attention particulière au climat scolaire pour une éducation bienveillante.

### L'accueil des maternels

La maternelle est la première rencontre avec l'école. Les enfants, comme leurs parents, vivent un moment particulier lors de leur première rentrée. C'est pour cela que la Communauté de Communes Alpes d'Azur est particulièrement attentive au bien-être des élèves de maternelles.

Ainsi l'intercommunalité investit régulièrement dans l'aménagement des locaux, l'acquisition de mobilier spécifique, de matériels pédagogiques adaptés permettant aux enseignants qui le souhaitent de mettre en œuvre les pédagogies les plus adaptées à l'éducation des petits (Méthode Montessori, Freinet, ...).

La communauté de commune s'engage aux côtés des enseignants en mettant à leur disposition un agent spécialisé des écoles maternelles par classe, tout au long de l'année.



### Les équipements numériques au service de l'apprentissage et du développement

Depuis 2016, sous l'impulsion de son Président, la communauté de communes a investi massivement pour l'équipement numérique des écoles intercommunales. Ces équipements ont été acquis d'après un cahier des charges établi en concertation avec les équipes enseignantes, en fonction de leurs besoins pédagogiques.





En 2021, une évaluation de la satisfaction et de l'utilisation de ces matériels a été conduite auprès des enseignants. 93% des enseignants se sont déclarés satisfaits de l'équipement à leur disposition.

Chacune des salles de classes est aujourd'hui équipée d'un Tableau Blanc Interactif, de 4 ordinateurs portables, de 4 tablettes tactiles et d'une connexion internet à haut et très haut débit sécurisée.

La communauté de communes met également à la disposition des enseignants un animateur référent informatique, qui accompagne les professeurs dans la prise en main des outils, assure la petite maintenance et propose des interventions en classe.

Enfin la Communauté de Communes Alpes d'Azur s'engage en partenariat avec l'Education Nationale dans la Labellisation Ecoles Numérique de l'ensemble de ces écoles, pour proposer aux élèves l'apprentissage du codage, de la musique assistée par ordinateur et des outils de création numérique.

## La citoyenneté



L'intercommunalité accompagne les initiatives citoyenne ou d'apprentissage de la citoyenneté. Ce partenariat entre les communes, l'éducation nationale et l'intercommunalité permettra l'organisation d'un conseil communautaire des élèves et le soutien aux initiatives de conseil municipaux des élèves sur chaque commune et avec chaque enseignant qui le souhaite.

La Communauté de Communes Alpes d'Azur s'est engagée dans l'organisation de formation aux gestes de premiers secours pour tous les élèves de cycle 3. Ces formations sont conduites par un formateur diplômé en partenariat avec le SDIS et les associations de promotion des gestes qui sauvent.

La citoyenneté s'abordera également par le sport, en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif des Alpes-Maritimes. Ce partenariat permet également l'organisation chaque année d'un grand temps fort réunissant l'ensemble des écoles d'Alpes d'Azur pour une Journée Olympique.



## Les activités culturelles

La communauté de communes Alpes d'Azur soutient les projets portés par les enseignants du territoire en favorisant l'organisation de résidences d'artistes, de médiation culturelle et de visites virtuelles de musées nationaux.

Les enseignants des écoles d'Alpes d'Azur peuvent également compter sur le partenariat avec l'Eco-musée de la Roudoule, proposant des interventions en classe, des visites guidées et des

expositions mobiles, autour de la connaissance et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel du territoire.

## Les pratiques sportives

La collectivité favorise la pratique sportive des élèves sur le temps scolaire en partenariat avec les enseignants des écoles. Elle s'attache à réduire les inégalités territoriales en favorisant la mise en œuvre de projets à l'attention de l'ensemble des écoles du territoire.

### La natation

Proposition d'organisation de cycle de natation scolaire pour l'ensemble des classes du territoire sur les bassins de Puget-Théniers et de Valberg. L'organisation de cette activité est facilitée par le partenariat établi avec le Conseil Départemental des Alpes Maritimes dans le cadre du « Plan Natation ».

Mise en œuvre du programme « J'apprends à nager » offrant des cours de natation pour les enfants des accueils périscolaires d'Alpes d'Azur.



### Le ski scolaire



Proposition d'organisation de cycles de ski scolaire pour l'ensemble des classes du territoire sur les stations de ski des Alpes-Maritimes et plus particulièrement sur la station de Beuil-Valberg. L'organisation de cette activité est facilitée par le partenariat établi avec le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes dans le cadre du « Plan ski ». Les élèves peuvent ainsi pratiquer le ski de fond et/ou le ski alpin encadrés par des moniteurs diplômés de l'Ecole de Ski Français (ESF). Les élèves peuvent bénéficier du prêt de matériel tout au long de la saison.

## Les classes découvertes

Les enseignants des écoles du territoire bénéficient de l'accompagnement et du financement de l'intercommunalité dans l'organisation de classes de découvertes. Ces séjours de 5 nuitées sont une véritable plus-value pour les élèves et les enseignants, permettant d'aborder les apprentissages autrement et de favoriser la dynamique collective de leur classe.

Le département des Alpes-Maritimes favorise également l'organisation de ces séjours en proposant l'accueil de classe de découverte à la montagne dans les « écoles des neiges » et sur le littoral à « l'école de la Mer ».





## L'éducation à l'environnement

Le territoire d'Alpes d'Azur bénéficie de plusieurs espaces naturels protégés, gérés directement par l'intercommunalité ou en partenariat avec les établissements publics et associations de protection de la nature implantées. Cette situation unique permet la réalisation d'interventions en classe et de sorties sur le terrain chaque année, animées par des professionnels.

Ces interventions régulières couvrent la quasi-totalité des écoles et sont organisées en partenariat avec : Le Parc National du Mercantour, le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur, la Réserve Naturelle Régionale des Gorges de Daluis, les sites Natura 2000, la Ligue de Protection des Oiseaux et le Pôle Environnement de Valberg et Alpes d'Azur.



## Un plan langues vivantes

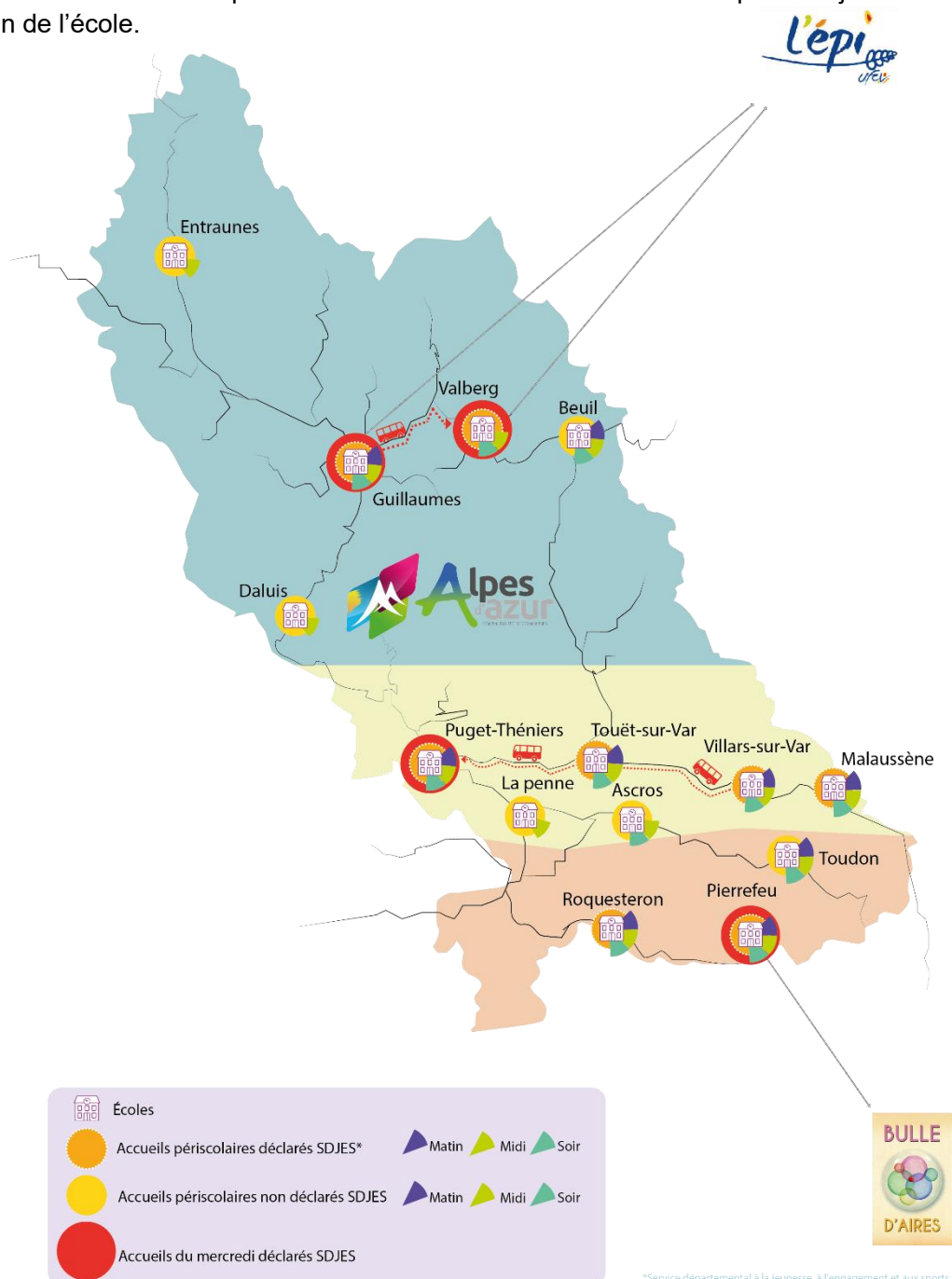
A la demande des enseignants du territoire, l'intercommunalité souhaite s'engager dans la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement de l'apprentissage des langues vivantes et notamment de la langue anglaise. Développé en concertation avec les conseillers pédagogiques académiques et les professeurs des écoles du territoire, ce plan se concrétisera au cours des 3 années concernées par le PEdT.

# Un projet au service des enfants pour les temps périscolaires

Les accueils périscolaires de la communauté de communes sont de véritables temps éducatifs.

L'intercommunalité veille à adapter l'organisation de ces temps d'accueils en fonction des constats et évaluations effectués. En effet, chaque structure met en œuvre le projet éducatif en fonction de ses spécificités (lieu, fréquentation, durée, ...). Les équipes d'animateurs proposent des activités diversifiées.

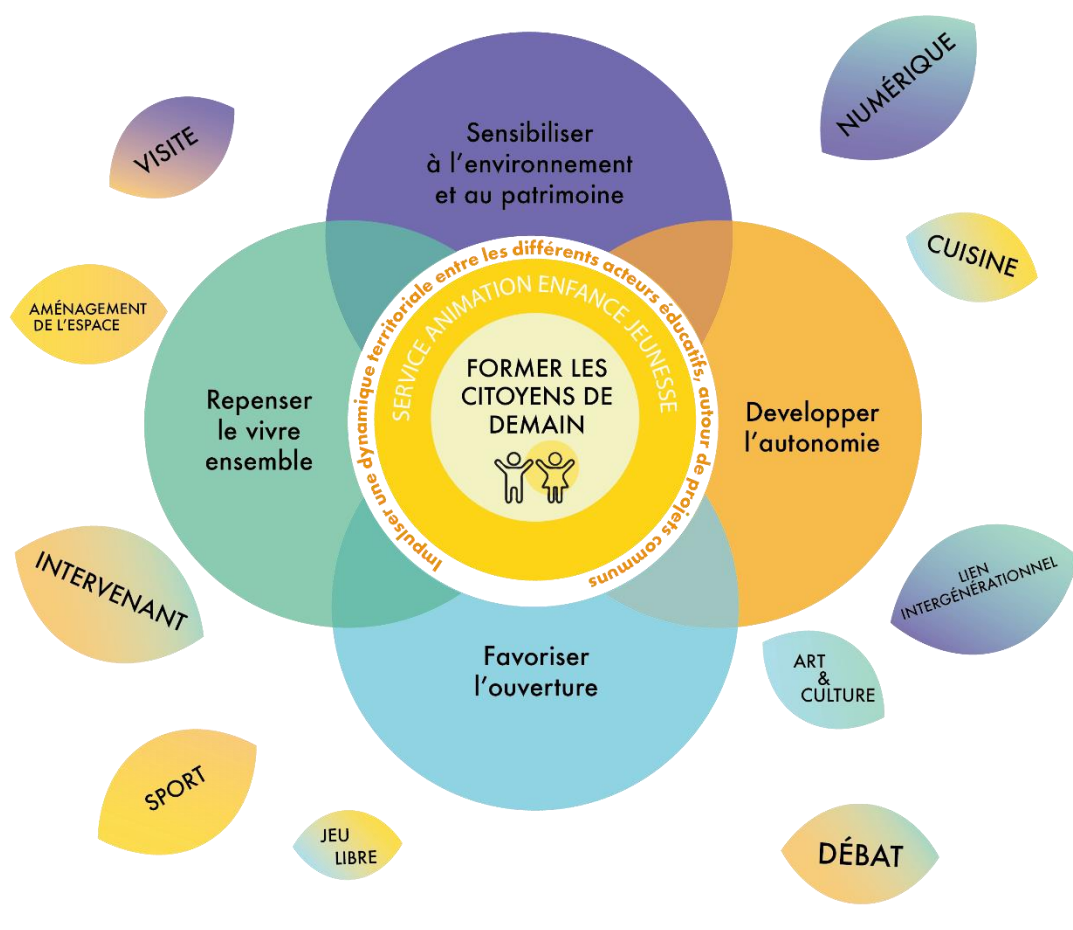
Alpes d'Azur impulse une réelle dynamique intercommunale entre les différents acteurs de son territoire. En effet, un travail en collaboration avec les enseignants est essentiel afin d'avoir une véritable harmonie et qualité d'encadrement sur les différents temps de la journée de l'enfant au sein de l'école.



## Les objectifs éducatifs inscrits au cœur de ce projet

Dans la continuité du précédent Projet Éducatif du Territoire (PEdT), la Communauté de Communes Alpes d'Azur a pour objectif essentiel de donner à tous les enfants une véritable égalité des chances. L'élaboration d'un PEdT permet de concrétiser toutes les actions organisées en temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent.

Ce Projet s'appuie sur les principes suivants :



## Les accueils périscolaires :

**Une veille sur les projets nationaux et départementaux :** voici quelques exemples de projets auxquels les accueils vont participer :

- Utilisation des malles pédagogiques des Francas sur différentes thématiques (musique, droits de l'enfant, contes,...)
- Participation au projet « Accueils Collectifs de Mineurs Solidaires » organisé par le collectif ESA
- Participation au concours national « On a tous des droits » organisé par les Francas
- Participation au concours national sur les rivières sauvages labélisées de notre territoire organisé par RIFM (Rivières et Fleuves de Mots)
- Participation aux « Vacances apprenantes » organisées par le collectif ESA.

**L'accueil périscolaire du matin** : les enfants sont accueillis de manière échelonnée le matin. Des activités ludiques et calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées. Les objectifs recherchés sont de respecter leur rythme de vie, leur besoin et leur envie et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

**La pause méridienne** : l'aménagement de ce temps constitue une préoccupation majeure dans le respect des rythmes de l'enfant. Cette précaution détermine la capacité de l'enfant à pouvoir poursuivre dans de bonnes conditions sa journée. Les enfants sont accueillis chaque midi pour le déjeuner à la cantine scolaire. Durant ce temps de pause méridienne, différentes activités sont également proposées en plus du temps du repas.

- **Favoriser des moments de convivialité pour les enfants** : Permettre aux enfants de choisir leur emplacement de table et camarades pour déjeuner. Les encadrants sont présents pour accompagner les enfants dans ce moment qui doit constituer un temps de détente pour l'enfant. La collectivité est à l'écoute des propositions des enfants pour l'aménagement de la cour, l'utilisation des locaux, le choix des jeux proposés afin de favoriser leur épanouissement et leur implication.

#### **Une organisation de la sieste adaptée :**

Lorsque les organisations le permettent et de concert avec les enseignants, les plus jeunes élèves sont conduits à la sieste avant la fin du temps de pause méridienne.

**L'accueil périscolaire du soir** : les enfants sont pris en charge par les animateurs. Après un temps dédié au goûter, différentes activités leur sont proposées. Il s'agit par ces activités d'éveil ludiques de développer la curiosité et les connaissances des enfants. Des activités plus calmes peuvent être également proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.

- **Des temps de jeu libre pensés et animés** : Lors des différents temps d'accueils périscolaires, les enfants doivent pouvoir être libres de choisir, car le rythme d'une journée d'école est intense. Les enfants ont accès aux jeux et matériels pédagogiques mis à leur disposition. Les encadrants ont en charge d'organiser une utilisation autonome et respectueuse du matériel. Souvent des zones aménagées sont définies en concertation avec les enfants.

#### **Une collation de qualité :**

Chaque jour, les enfants inscrits sont pris en charge par les animateurs, puis participent à une collation (goûter). Cette collation ne constitue pas un repas mais participe à l'équilibre alimentaire de l'enfant. Depuis plusieurs années l'intercommunalité a mis en œuvre une opération « Un fruit pour le Goûter ». Les agents d'animation proposent des goûters sains et équilibrés à base de fruits locaux deux fois par semaine.

**Des projets d'activités menés** : afin de répondre aux besoins et envies de chaque enfant, il est également mis en place différents types de projets. La communauté de communes met l'accent sur le lien entre les différents acteurs éducatifs et les différentes structures du territoire.

## L'accueil de loisirs du mercredi :

L'organisation du temps scolaire en 4 journées a dynamisé les accueils de loisirs du mercredi. Le territoire est maillé par 3 accueils de loisirs du mercredi, permettant à tous les enfants de bénéficier d'un lieu d'accueil.

Chaque structure propose une prise en charge à la journée avec des temps d'accueil échelonnés le matin et le soir. Les repas et la collation du soir sont fournis.

Comme pour le temps d'accueil de loisirs des vacances chaque accueil du mercredi s'inscrit dans une dynamique propre qui répond aux ambitions du Projet Educatif du Territoire. La journée du mercredi constitue un temps éducatif fort permettant de décliner des activités dans une configuration moins contrainte que les temps périscolaires.

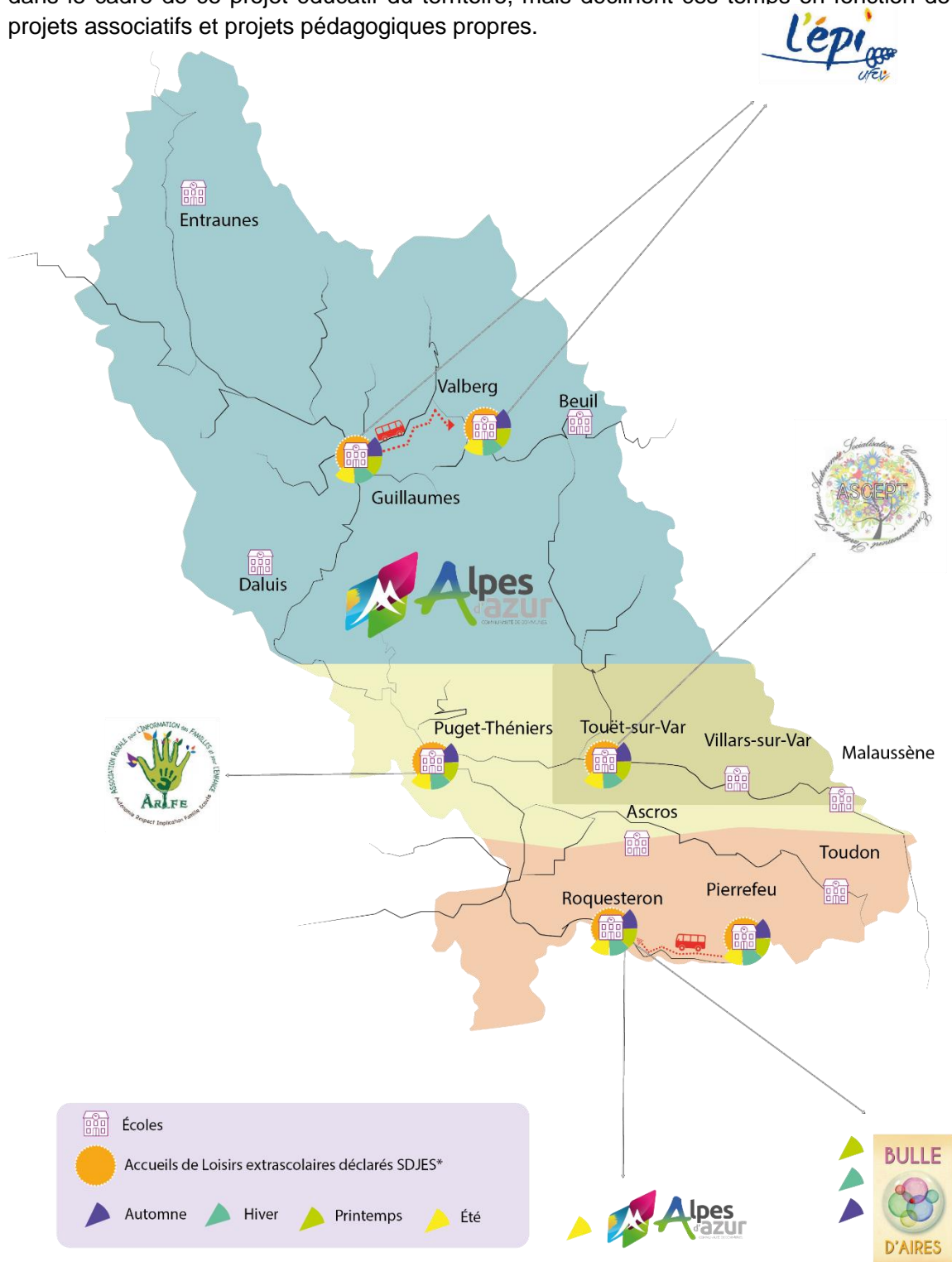
- Mise en place de projet global marquant sur le territoire : par exemple « De la récolte à l'assiette », Ce projet met en valeur nos agriculteurs du territoire, permet de transmettre un patrimoine culinaire et de sensibiliser à une consommation locale et diversifiée. Il favorise le dialogue et le partage d'expériences. Les enfants et leurs animateurs cuisinent leur propre repas un mercredi par mois sur l'accueil de loisirs à partir de denrées locales. Aussi, ils visitent les fermes et exploitations locales.
- Investissement dans du matériel numérique pour les accueils : un accent sur l'utilisation du matériel numérique est porté par la communauté de communes. Les accueils bénéficient de matériel de qualité pour réaliser différentes expérimentations avec les enfants, tels que : Stylos 3D, imprimante et scanner 3D, microscope numérique, outils de codage (Lego Wedo 2.0), mais aussi du matériel vidéo de qualité (micro, caméra, fond vert et ordinateur dédié).



## Les accueils de loisirs extrascolaires

Le territoire intercommunal est maillé par 4 accueils de loisirs, afin de permettre à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder aux loisirs. Pendant les vacances scolaires les accueils de loisirs sont ouverts sur les communes suivantes : Pierrefeu-Roquestéron, Guillaumes-Valberg, Touët-sur-Var et Puget-Théniers.

Les partenaires associatifs sont gestionnaires de la plupart des accueils. Ils s'inscrivent dans le cadre de ce projet éducatif du territoire, mais déclinent ces temps en fonction de leurs projets associatifs et projets pédagogiques propres.



\*Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

## L'évaluation et le pilotage du projet éducatif territorial

Le Projet éducatif du territoire est évalué à la fin de chaque période de 3 années. Cette évaluation est réalisée auprès :

- Auprès des familles du territoire
- Des enseignants
- Des animateurs et structures gestionnaires des accueils

Cette évaluation permettra de relever les indicateurs de satisfactions suivants :

- Adéquation de l'offre d'accueil avec les attentes des familles
- Satisfaction des familles vis-à-vis de l'offre pédagogique
- Satisfaction des enseignants vis-à-vis de leur environnement de travail

Cette évaluation permettra également de recueillir les propositions d'amélioration et suggestions des partenaires éducatifs pour faire évoluer le projet.

Selon le contexte et en fonction des orientations politiques choisies, l'évaluation du projet sera réalisée en mettant en œuvre tout ou partie des outils suivants :

- Réunions de concertation publiques
- Questionnaires et sondages
- Groupes de travail thématiques

### *Le pilotage :*

En accord avec ses ambitions, le projet éducatif du territoire est porté par l'intercommunalité et fait l'objet d'un pilotage permanent. Il permet d'ajuster les objectifs et l'offre de service aux évolutions locales.

En raison de l'ampleur du territoire, il est difficile de réunir les acteurs éducatifs régulièrement. Aussi, le projet utilisera au maximum les instances déjà existantes pour sa gouvernance.

Les instances de gouvernance sont les suivantes :

Instance	Echelle	Membres	Fréquence de « réunion »
Comité de pilotage	Intercommunal	Président et élus intercommunaux ; Représentant de l'Etat, éducation nationale, jeunesse, sport. Représentant de la CAF Représentants des enseignants des 15 écoles Représentants des services intercommunaux et agents d'animation	Une fois pour la durée du PEdT. Convoqué par le Président de l'Intercommunalité.

		Représentants des parents d'élèves des 15 écoles Représentants des associations partenaires intervenant dans le champ de l'éducation	
Commission Affaires Scolaires	Intercommunal	Elus et représentants inscrits	3 rencontres par an, convoquée par la Vice-Présidente aux Affaires Scolaires
Comité de pilotage CEJ	Intercommunal	Elus en charge Gestionnaires d'accueil Services intercommunaux Représentants de la CAF	1 fois par an, convoqué par le Vice-Président à l'enfance.
Commission des directeurs de ALSH	Intercommunal	Directeurs d'accueils de loisirs du territoire Services intercommunaux	3 rencontres par an, convoquée par les services intercommunaux
Conseil d'école	Ecole	Directeurs d'école et enseignants Représentants Intercommunalité Représentants des Mairies concernées Représentants des parents d'élèves Responsables périscolaires	2 à 3 rencontres par an, convoqué par le directeur de l'école



## ANNEXES

Annexe 1 : Plan mercredi

Annexe 2 : Tableau des horaires d'accueil des écoles du territoire

Annexe 3 : Synthèse de l'évaluation des professeurs des écoles envers la dotation en outils numériques (2021)

Annexe 4 : Synthèse de l'évaluation et concertation des professeurs des écoles vis-à-vis du projet éducatif de territoire (2021)

Annexe 5 : Synthèse de l'évaluation et concertation des familles vis-à-vis du projet éducatif de territoire (2021)

Annexe 6: Synthèse de l'évaluation et concertation des animateurs des temps périscolaires vis-à-vis de la mise en œuvre du projet éducatif de territoire (2021)



## Annexe 1

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL Incluant le Plan **MERCREDI**

Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet :  
Communauté de Communes Alpes d'Azur

**Durée du PEDT (3 ans maximum) :**

**Date de début : 2021**

**Date de fin : 2023**

**Date de présentation du projet : 24/09/2021**

Nom du correspondant : Charles Ange GINESY

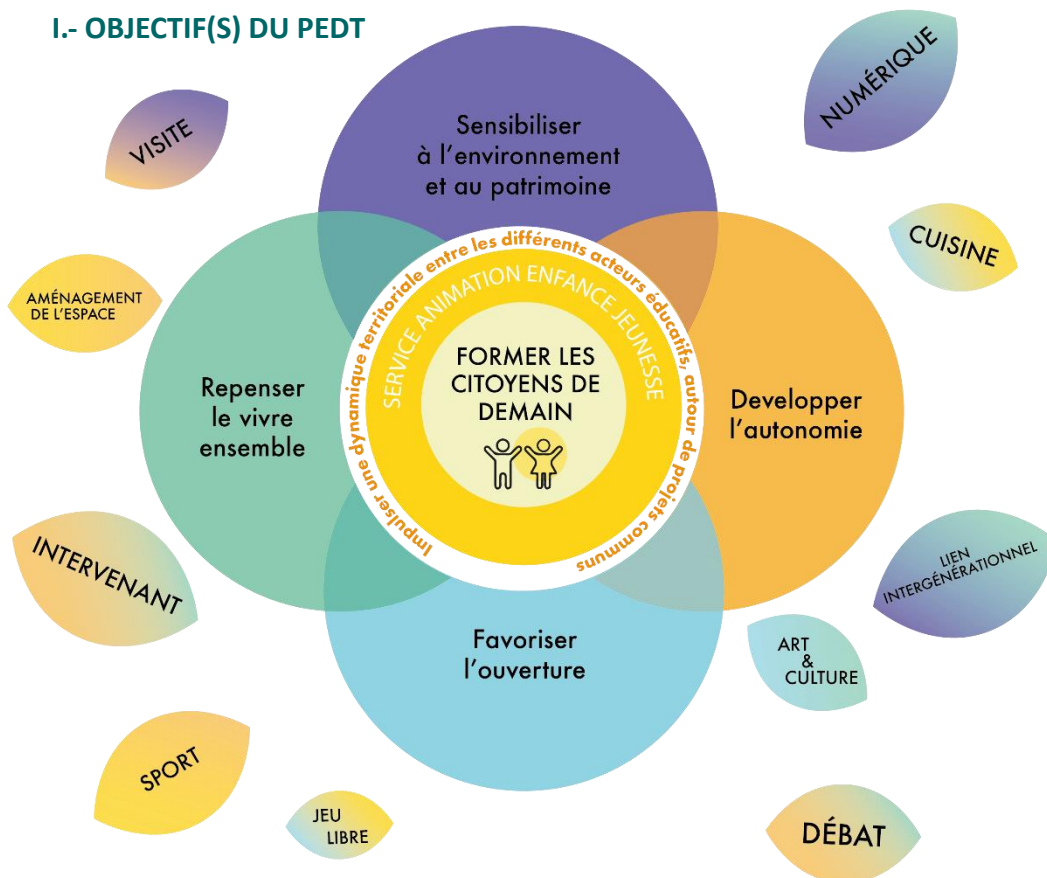
Fonction : Président

Adresse : Maison des services publics, place Adolphe Conil, 06260 Puget-Théniers

Téléphone : 04.93.05.08.81

Adresse électronique : [enfance@alpesdazur.fr](mailto:enfance@alpesdazur.fr)

## I.- OBJECTIF(S) DU PEDT



## II- ACCUEILS DU MERCREDI:

Existe-t-il des accueils de loisirs le mercredi? Oui, 3 accueils sur le territoire

Couvrent-ils toutes les tranches d'âge? De 3 à 12 ans

Sont-ils concernés par un projet éducatif du territoire? Oui

Font-ils l'objet d'une déclaration? Oui

## III.- ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT

### II.1- Ecole




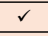

Préciser l'organisation du temps en faisant apparaître les horaires des écoles

Indiquez s'il y a un projet d'école

Vallée	Ecole	Nombre d'élèves	Horaires	Projet d'école	Accueil du mercredi sur l'école
Haut cians	Entraunes	11	09h00-12h00 / 13h30-16h30		
	Péone-Valberg	47	08h45-12h00 / 13h30-16h15	x	x
	Guillaumes	26	09h00-12h00 / 13h30-16h30	x	
	Beuil	30	09h00-12h00 / 13h30-16h30		
	Daluis	14	09h00-12h00 / 13h30-16h30		
Moyen var	Puget-Théniers	180	08h15-11h45 / 13h30-16h00	x	x
	Villars-sur-Var	74	08h30-12h00 / 13h45-16h15	x	
	La Penne	8	08h30-12h00 / 13h30-16h00		
	Ascros	13	09h00-12h00 / 13h30-16h30		
	Touët-sur-Var	110	08h30-12h00 / 14h00-16h30		
	Malaussène	29	08h30-12h00 / 13h30-16h00		
Estéron	Roquestéron	62	08h30-12h00 / 14h00-16h30		
	Pierrefeu	36	08h45-12h00 / 13h45-16h30	x	x
	Toudon	36	09h00-12h00 / 13h30-16h30		

## II.2- Activités périscolaires

Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par les activités périscolaires en précisant celles qui font l'objet d'une déclaration en accueils de loisirs périscolaires. Précisez les heures de fonctionnement.

Vallée	Ecole	Nombre d'élèves	Nombre d'inscrits aux accueils	Accueils périscolaires								Accueils déclarés SDJES	Accueils extrascolaires		
				Matin		Midi		Soir		Mercredi			Vacances scolaires		
				Horaires	Nombre d'enfants moyen	Horaires	Nombre d'enfants moyen	Horaires	Nombre d'enfants moyen	ALSH ou accueil transport	Nombre d'enfants moyen		ALSH ou accueil transport	Nombre d'enfants moyen petites vacances	Nombre d'enfants moyen grandes
Haut cians	<i>Entraunes</i>	11	12	*	*	12h00-13h30	8	*	*						
	<i>Péone-Valberg</i>	47	42	07h30-08h45	TEST	12h00-13h30	36	16h15-18h30	12	✓		✓	✓	20	25
	<i>Guillaumes</i>	26	25	08h00-09h00	5	12h00-13h30	22	16h30-18h00	5			✓			
	<i>Beuil</i>	30	24	08h00-09h00	2	12h00-13h30	17	16h30-18h00	2						
	<i>Daluis</i>	14	12	*	*	12h00-13h30	10	*	*						
Moyen var	<i>Puget-Théniers</i>	180	150	07h00-08h15	7	11h45-13h30	130	16h00-18h30	29	✓		✓	✓	35	35 + 12/sejour
	<i>La Penne</i>	74	6	*	*	11h30-13h00	10	*	*						
	<i>Ascros</i>	8	13	*	*	12h00-13h30	12	16h30-18h00	5						
	<i>Touët-sur-Var</i>	13	102	07h30-08h30	8	12h00-14h00	90	16h30-18h30	21		4	✓	✓	40	55 + 15 ados
	<i>Villars-sur-Var</i>	110	74	07h00-08h30	10	12h00-13h45	56	16h15-18h30	10		18	✓			
	<i>Malaussène</i>	29	29	07h00-08h30	7	12h00-13h30	27	16h00-18h30	8			✓			
Estéron	<i>Roquestéron</i>	62	50	07h30-08h30	3	12h00-14h00	50	16h30-18h00	6			✓	✓		
	<i>Pierrefeu</i>	36	35	07h00-08h45	5	12h00-13h45	28	16h30-18h30	6	✓	11	✓		25	25
	<i>Toudon</i>	36	33	07h30-09h00	3	12h00-13h30	30	16h30-18h30	6						

## II.3- Complémentarité et cohérence éducative des différents temps de l'enfant :

Oui, l'objectif est de travailler en complémentarité et d'avoir une cohérence sur les différents temps d'accueil de l'enfant. Des règles communes, une communication régulière et des liens sur les projets.

### Numéro d'organisateur d'accueil collectif de mineur :

CCAA, Accueil de loisirs de Puget-Théniers : 006ORG0112

UFCV/L'EPI, Accueil de loisirs de Guillaumes/Valberg : 006ORG0136

Bulle d'Aires, Accueil de loisirs de Pierrefeu : 006ORG0534

### Numéro de déclaration du ou des accueils périscolaires :

CCAA, Accueil de loisirs de Puget-Théniers : 0060112AP000221-E01

UFCV/L'EPI, Accueil de loisirs de Guillaumes/Valberg : 0060136AP000321-E01

Bulle d'Aires, Accueil de loisirs de Pierrefeu : 0060534AP000220-E01

:

**Rappel : Une déclaration de l'accueil auprès des services compétents (SDJES / DDCSPP) est toujours nécessaire sur le site internet de déclaration « Téléprocédure des Accueils de Mineurs » (TAM) <https://tam.extranet.jeunesse-sports.gouv.fr>**

#### **IV.- PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT**

##### **Territoire concerné :**

Nombre d'enfants potentiellement concernés : 687

- En maternelle : 245
- En élémentaire : 442

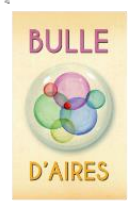
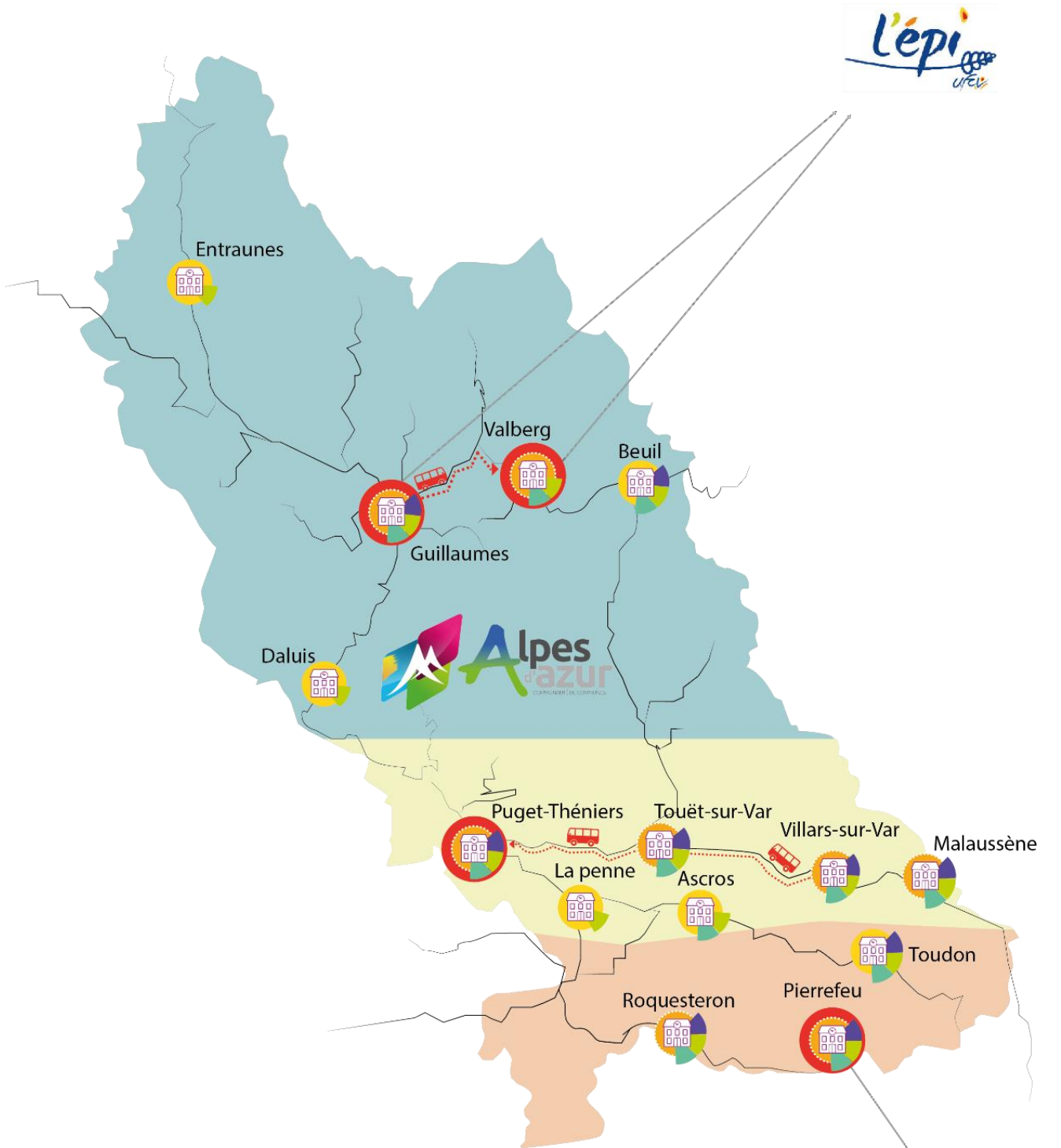
**Nombre d'établissements d'enseignement scolaire publics concernés : 15**

**Éventuellement, nombre d'établissements privés sous contrat : 0**

##### **Mesures spécifiques mises en place concernant l'accueil du public en situation de handicap :**

1. Référent Handicap sur le territoire pour l'ensemble des écoles depuis le 01/10/2020, ses missions :
  - Coordonner la politique d'accueil des enfants en situation de handicap dans l'ensemble des accueils du territoire (Accueils de loisirs extrascolaires, périscolaires, pause méridienne, ...)
  - Accompagner les familles dans l'accès aux modes de gardes des enfants
  - Soutenir les structures et les équipes d'animation dans l'inclusion des enfants en situation de handicap au sein des accueils
2. Recrutement d'animateurs en renfort sur les accueils périscolaires quand le besoin est déterminé par le référent.

## V.- LIEUX D'IMPLANTATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES



\*Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

## VI.- RESSOURCES MOBILISEES

### **Pour la mise en œuvre du PEDT (partenaires, intervenants, équipements, etc.)**

- Associations locales
- Projets des services de la Communauté de Communes Alpes d'Azur (exemple : risques naturels, tri, environnement, ...)
- Equipements : Stade, terrain multisports, piscine municipale, médiathèque, écomusée...
- Intervenants professionnels dans domaines d'activités diversifiés
- Bénévoles
- Parents d'élèves

## VII.- FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

**Existe-t-il un projet éducatif pour les accueils du territoire?** Le Projet Educatif du Territoire

**Chaque accueil de loisirs péri-scolaire dispose-t-il d'un projet pédagogique?** Oui

**Comment est organisée la cohérence entre temps scolaire et péri-scolaire?**

**Un travail de concertation et d'harmonisation entre les enseignants et es animateurs est favorisé sur le terrain :**

- établir des règles communes,
- faire des liens sur des projets ou thèmes communs,
- partager les locaux et le matériel,
- participer aux équipes éducatives pour une meilleure prise en charge de l'enfant sur tous les temps,
- travailler en collaboration entre l'enseignante référente handicap et la référente handicap Alpes d'Azur.

**A quelle fréquence et selon quelles modalités est organisée la concertation des équipes d'animateurs?**

Tous les agents d'encadrements des différents accueils regroupés :

- 1 journée annuelle de pré-rentrée : jeux de cohésion, ateliers pédagogiques, constitution des projets, travail sur les objectifs,...
- 1 demi-journée en cours d'année : jeux de cohésion, ateliers pédagogiques, constitution des projets, travail sur les objectifs,...

Par accueil, par équipe :

- Temps matin et soir : 1h de préparation pédagogique par mois
- Temps méridien : 45 minutes de réunion par période + temps complémentaires pour projets spécifiques ou problématiques urgentes à traiter.
- Accueil du mercredi : 2h de préparation par semaine

## VIII.- EVALUATION DU PEDT

**Comment envisagez-vous la mise en cohérence des projets pédagogiques de ces accueils avec les temps scolaire et péri-scolaire? Les différents temps éducatifs des enfants ?**

Pour envisager la mise en cohérence, nous allons prendre contact avec chaque directeur d'école pour établir un plan d'actions. : (diagnostic, objectifs, thématique, échéance, ...)

La difficulté souvent rencontrée est de trouver les temps de concertation en commun entre les 2 équipes (scolaire et périscolaire).

L'évaluation se fera par des questionnaires aux différents acteurs éducatifs, afin d'évaluer la mise en œuvre du plan mercredi, l'atteinte des objectifs du PEdT et de faire évoluer les pratiques :

- Enseignants
- Familles
- animateurs

Également, le tableau avec les critères et indicateurs dans la page suivante permettra d'évaluer le PEdT.

## IX.- COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI DU PEDT :

(le DASEN, le DDCS, l'IEN de circonscription, et la CAF en font obligatoirement partie)

- DASEN
- DDCS
- IEN
- CAF
- Parents d'élèves

Fréquence des réunions (*au minimum deux fois par an*) :

Deux fois par an.



# PLAN MERCREDI

## Evaluation

La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant		Résultats obtenus				Observations
		NA	ECA	A	D	
	Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs					
	Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires					
	Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation					
	présentation du projet pédagogique au conseil d'école					
	présentation du projet d'école à l'équipe d'animation					
	Mutualisation des locaux					
	Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial					
L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)		Résultats obtenus				Observations
		NA	ECA	A	D	
	Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles)					
	Développement de la mixité sociale					
	Tarifification progressive					
	Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).					
Mise en valeur de la richesse des territoires		Résultats obtenus				Observations
		NA	ECA	A	D	
	Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.					
	Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).					
	Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).					
	Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants: il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.					

Le développement d'activités éducatives de qualité	Résultats obtenus				Observations
	NA	ECA	A	D	
Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.					
Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.					
La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.					
Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).					
<b>NA : Non Atteint - ECA : En Cours d'Acquisition - A : Atteint - D : Depassé</b>					



## ANNEXE 2 Tableau des horaires d'accueil des écoles du territoire

L'ensemble des écoles du territoire d'Alpes d'Azur fonctionnent avec une organisation du temps scolaire sur 4 jours. Les horaires indiqués ci-dessous s'entendent pour les Lundis, Mardis, Jeudis et Vendredis des périodes scolaires

Commune	Ecole	Accueil périscolaire matin	Temps scolaire	Temps pause méridienne	Temps scolaire	Temps périscolaire après-midi
Ascros	Ecole Primaire Publique d'Ascros		9h – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h30	16h30 – 18h30
Beuil	Ecole Primaire Publique de Beuil	8h – 9h	9h – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h30	16h30 – 18h
Daluis	Ecole Primaire Publique de Daluis		9h – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h30	
Guillaumes	Ecole Simone de Beauvoir	8h – 9h	9h – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h30	16h30 – 18h30
Entraunes	Ecole Primaire Publique d'Entraunes		9h – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h30	
La Penne	Ecole Primaire Publique de La Penne		8h30 – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h	16h30 – 18h30 <sup>1</sup>
Malaussène	Ecole Primaire Publique de Malaussène	7h – 8h30	8h30 – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h	16h – 18h30
Péone – Valberg	Ecole Désiré Clary	7h30 – 8h45	8h45 – 12h	12h- 13h30	13h30 – 16h15	16h15 – 18h30
Pierrefeu	Ecole des Ecureuils	7h – 8h30	8h45 – 12h	12h – 13h45	13h45 – 16h30	16h30 – 18h30
Puget-Théniers	Ecole Maternelle Publique	7h – 8h15	8h15 – 11h45	11h45 – 13h30	13h30 – 16h	16h – 18h30

<sup>1</sup> Liaison sur l'école d'Ascros dans le cadre du transport scolaire.

## ANNEXE 2 Tableau des horaires d'accueil des écoles du territoire

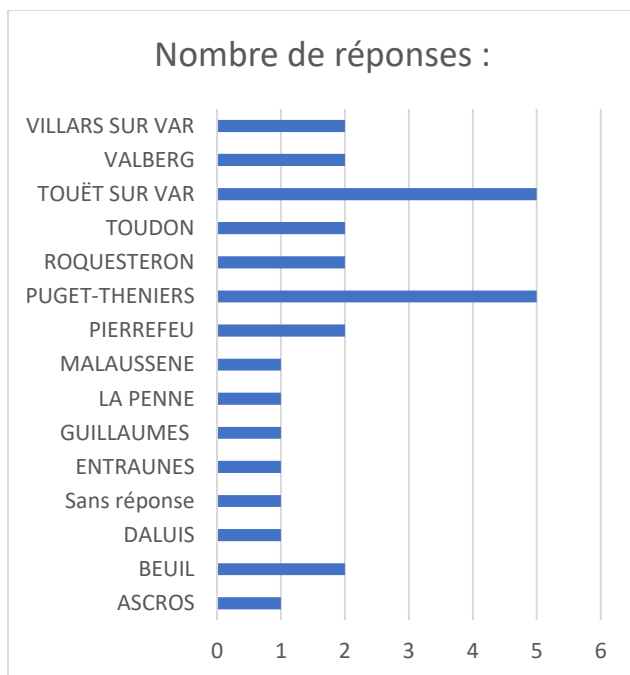


Puget-Théniers	Ecole Elémentaire Publique	7h – 8h15	8h15 – 11h45	11h45 – 13h30	13h30 – 16h	16h – 18h30
Roquestéron	Groupe Scolaire du Soleil	7h45 – 8h30	8h30 – 12h	12h – 14h	14h – 16h30	16h30 – 18h30
Toudon	Ecole du Rocher	7h30 – 9h	9h – 12h	12h – 13h30	13h30 – 16h30	16h30 – 18h30
Touët-sur-Var	Ecole Gino Zanetti	7h30 – 8h30	8h30 – 12h	12h – 14h	14h – 16h30	16h30 – 18h30
Villars-sur-Var	Ecole Maurice Reynaud	7h – 8h30	8h30 – 12h	12h – 13h45	13h45 – 16h15	16h15 – 18h30

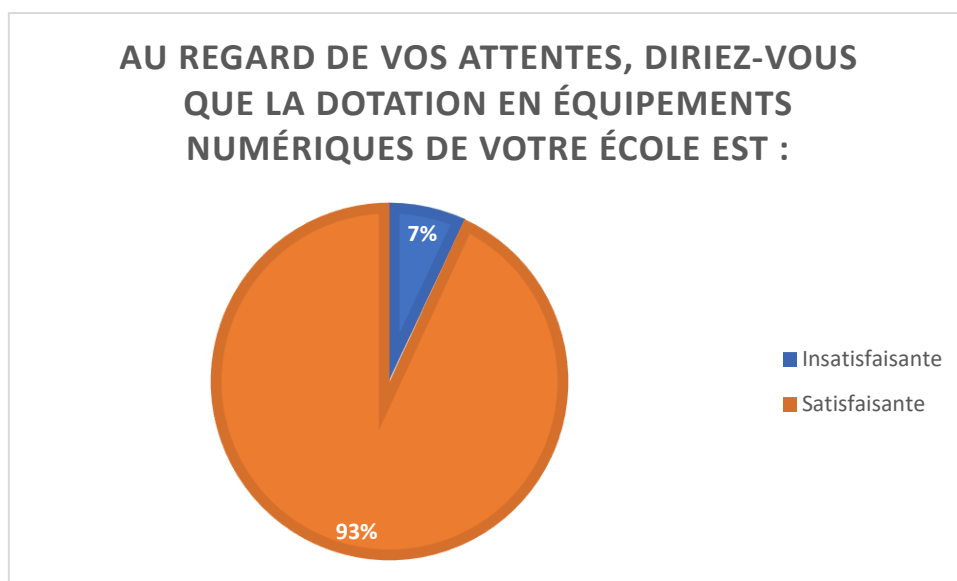
Questionnaire transmis par voie numérique à l'ensemble des écoles.

29 réponses sur 38 classes.

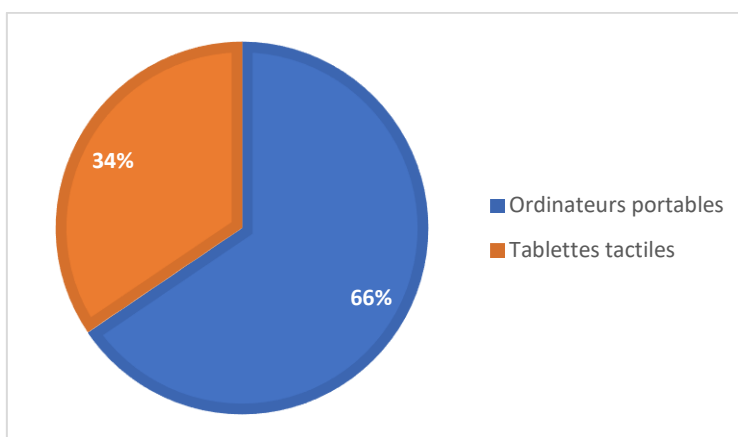
1. Vous exercez sur l'école de :



2. Au regard de vos attentes, diriez-vous que la dotation en équipements numériques de votre école est :



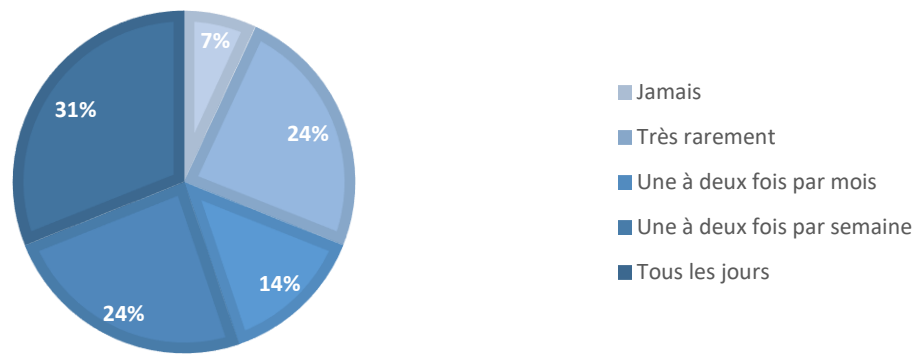
3. Au regard de vos besoins, comment qualifieriez-vous le débit de *la connexion internet* de votre école ?  
*Note moyenne 2,59 / 4*
4. Etes vous satisfait de la *quantité de tablette* à disposition sur votre école ?  
*Note moyenne 3,62/4*
5. Etes vous satisfait de la *quantité d'ordinateurs portables* à disposition sur votre école ?  
*Note moyenne 3,03 /4*
6. Etes-vous satisfait de la *quantité de matériel de vidéo-projection* à disposition sur votre école ?  
*Note moyenne 3,72/4*
7. Comment estimez-vous leur *facilité d'utilisation rapidité de mise en œuvre*, lancement de l'activité de groupe, accès aux répertoires, ...) ?  
*Note moyenne 2,69/4*
8. Comment estimez-vous *la maintenance*, l'entretien, la réactivité des réparations du parc ?  
*Note moyenne 3,38/4*
9. Quel type de terminal vous parait le plus utile en classe :



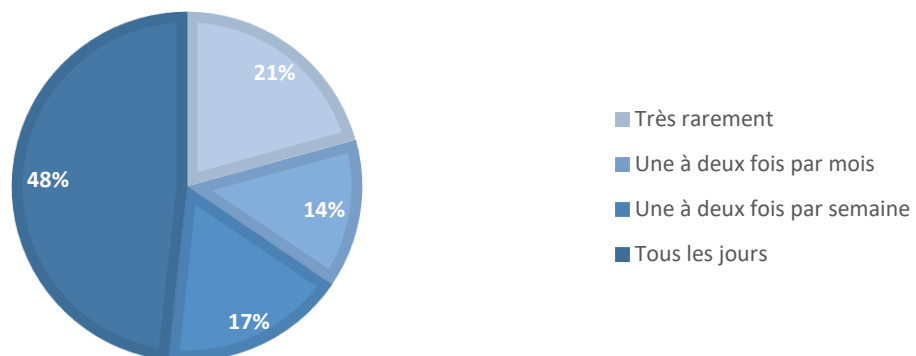


Fréquence d'utilisation :

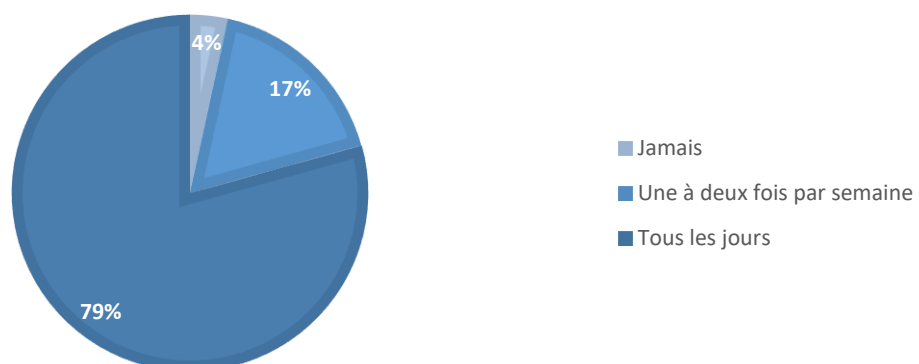
### EN MOYENNE À QUELLE FRÉQUENCE UTILISEZ VOUS LES TABLETTES IPAD À VOTRE DISPOSITION :



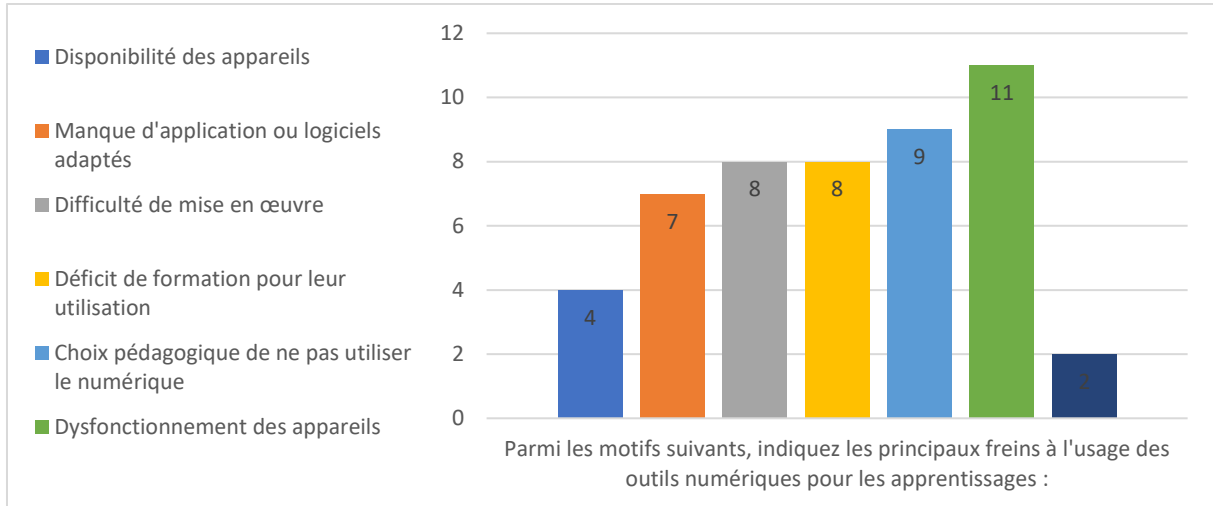
### EN MOYENNE À QUELLE FRÉQUENCE UTILISEZ VOUS LES ORDINATEURS PORTABLES À VOTRE DISPOSITION :



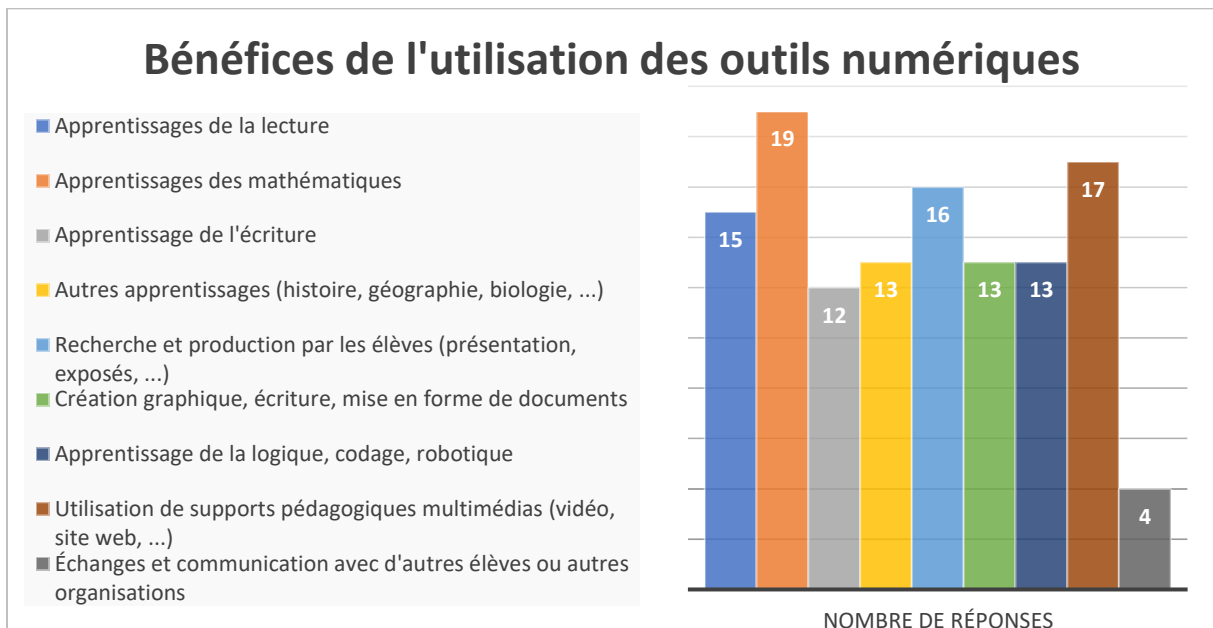
### EN MOYENNE À QUELLE FRÉQUENCE UTILISEZ VOUS LE TABLEAU BLANC INTERACTIF (TBI) À VOTRE DISPOSITION :



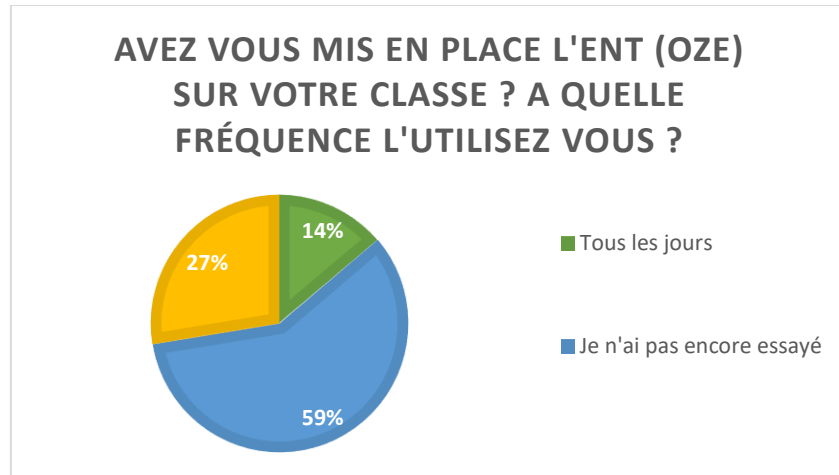
## Identification des freins à l'usage :



## Identification des bénéfices :



Bilan de l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT):



### Conclusion :

Les investissements successifs de la collectivité satisfont les enseignants en poste sur le territoire. Un travail sur le débit et la fiabilité des connexions internet est cependant à réaliser. Les équipements déployés sur les écoles sont globalement utilisés, même si des disparités subsistent sur l'utilisation des ipads. La rapidité de mise en service des ordinateurs portables est à améliorer ainsi que la gestion des maintenances et mises à jour, ralentissant leur fonctionnement.

Les outils numériques sont essentiellement pour les réinvestissements des apprentissages en mathématiques, lecture et pour les recherches utilisant internet. La communication et les outils d'échanges entre classe restent très marginaux.

Enfin après 2 années de mise en service, il apparaît que l'ENT est largement sous utilisé. Cet outil ne semble pas répondre à un besoin des équipes enseignantes.



## ANNEXE 4 : Evaluation et propositions d'évolution du PEdT, le temps scolaire

Questionnaire transmis aux 15 écoles du territoire, 10 réponses reçues.

1. En tant que partenaire éducatif, comment percevez vous le rôle de la collectivité vis-à-vis du temps scolaire ?

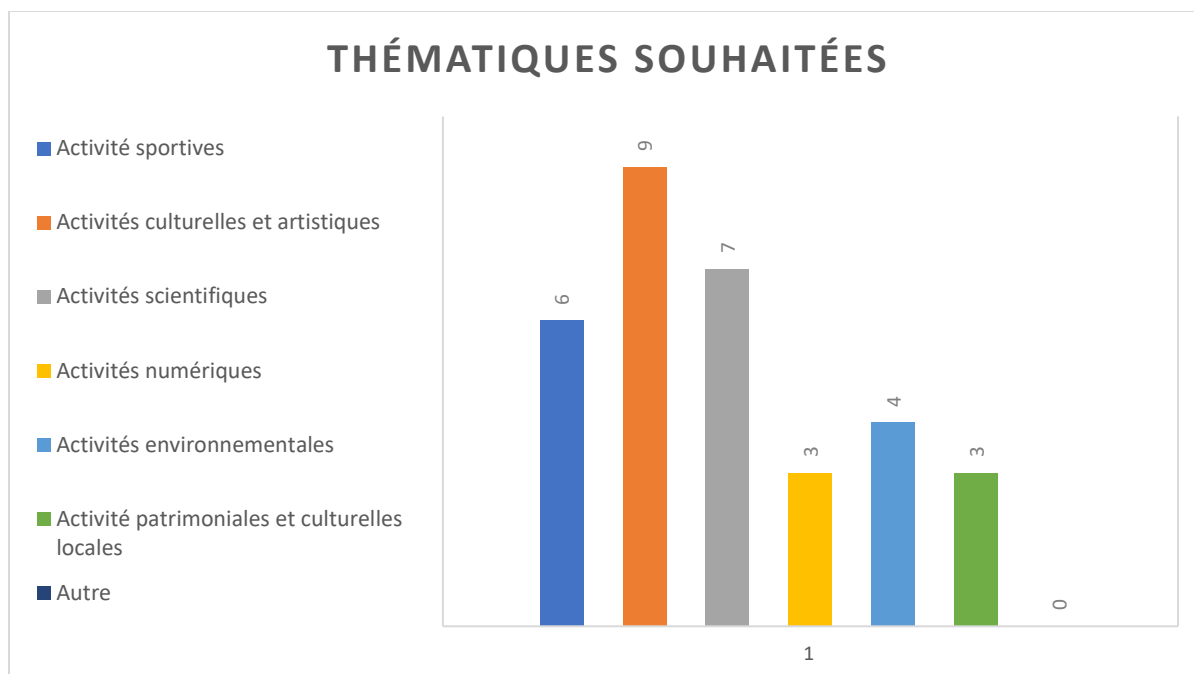
Indiquez des exemples de collaborations réussies ou à améliorer.

Eléments	Positif	A améliorer
Collaboration entre les temps	Collaboration sur les règles de vie, continuité des apprentissages	Mettre en œuvre des animations sur le temps périscolaire qui ne sont pas possible ou difficile à mettre en place sur le temps scolaire. La crise sanitaire a limité les collaborations.
Une collaboration réussie	9 réponses sur 10 comprennent un ou des adjectifs pour décrire une collaboration positive.	
Equipements numériques	Dotation importante. Présence d'un intervenant sur temps scolaire.	Ordinateurs vieillissants. Commandes de matériel en attentes.
Propositions d'activités et de manifestations	12 exemples de propositions d'activités et d'animations réalisées valorisant l'action de la collectivité	La continuité des projets et des animations sur plusieurs années.

2. Maternelles : pour vous, quelles sont les propositions d'améliorations que la collectivité peut apporter à la qualité d'accueil des élèves de maternelle ?

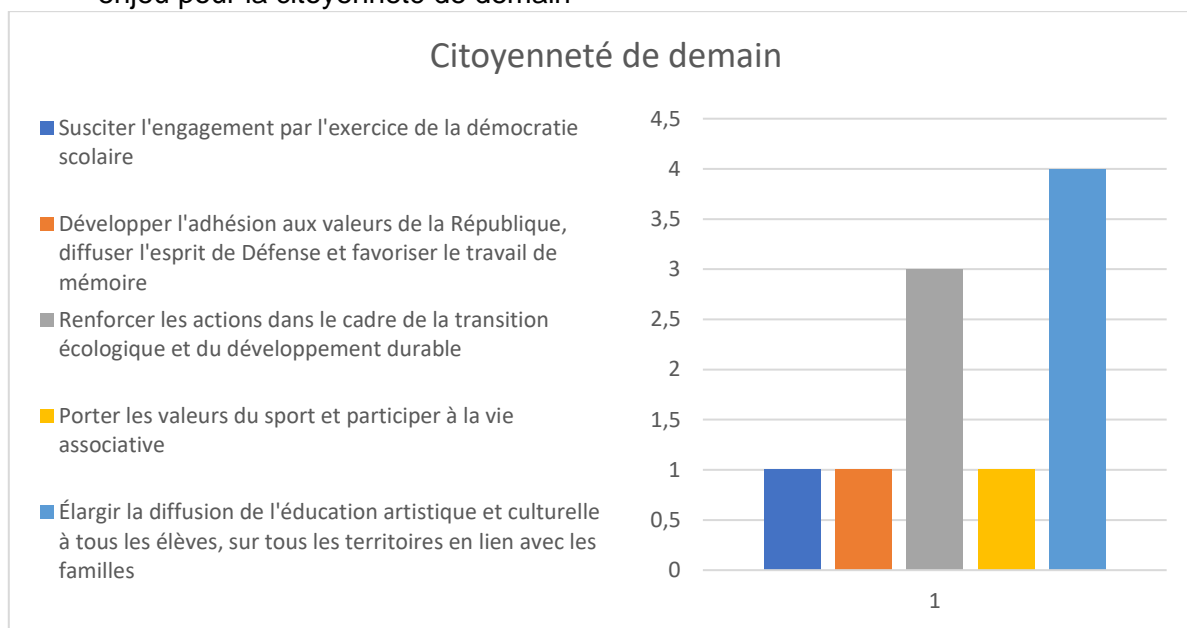
Matériel	Humain	Pédagogique
Apporter du mobilier adapté	Assurer le remplacement systématique des ATSEM en cas d'absence	Mettre en place du jeu libre sur les temps périscolaires du soir
Equipement de cour de récréation (mobilier, jeux, trottinettes et vélos)		Favoriser les activités de langage

### 3. Parmi les thématiques suivantes, sur lesquelles souhaiteriez-vous que la collectivité soit force de proposition d'activités ?

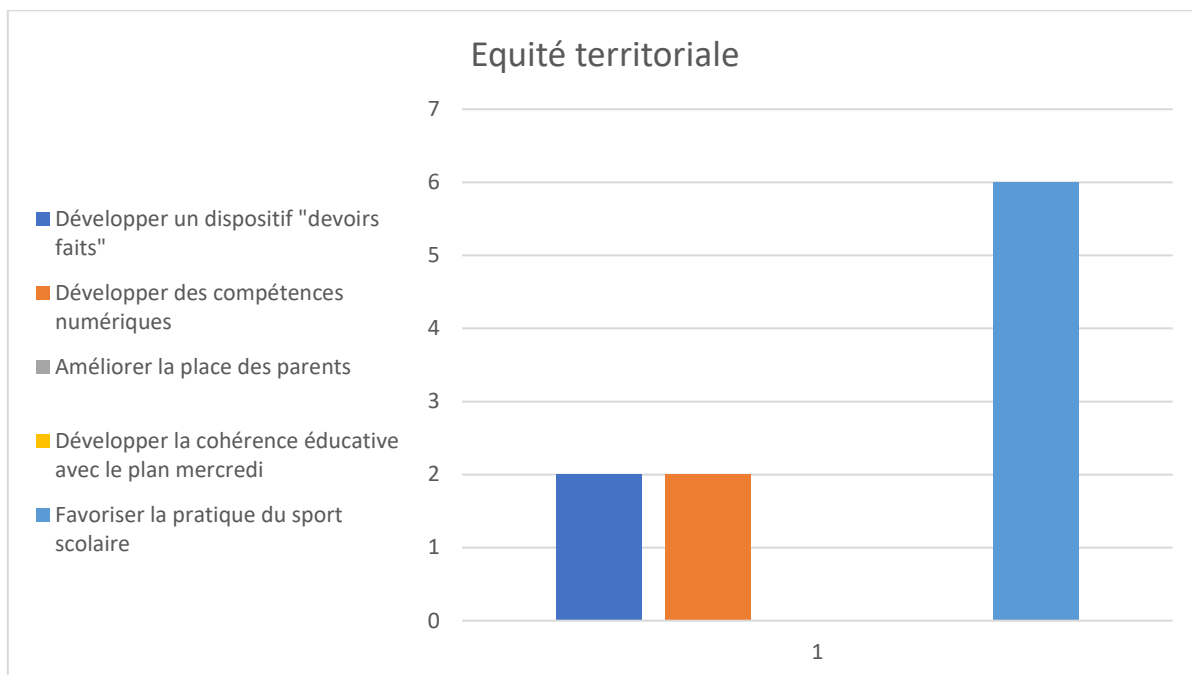


### Quels axes de votre projet d'école souhaiteriez-vous voir repris dans le PEdT ?

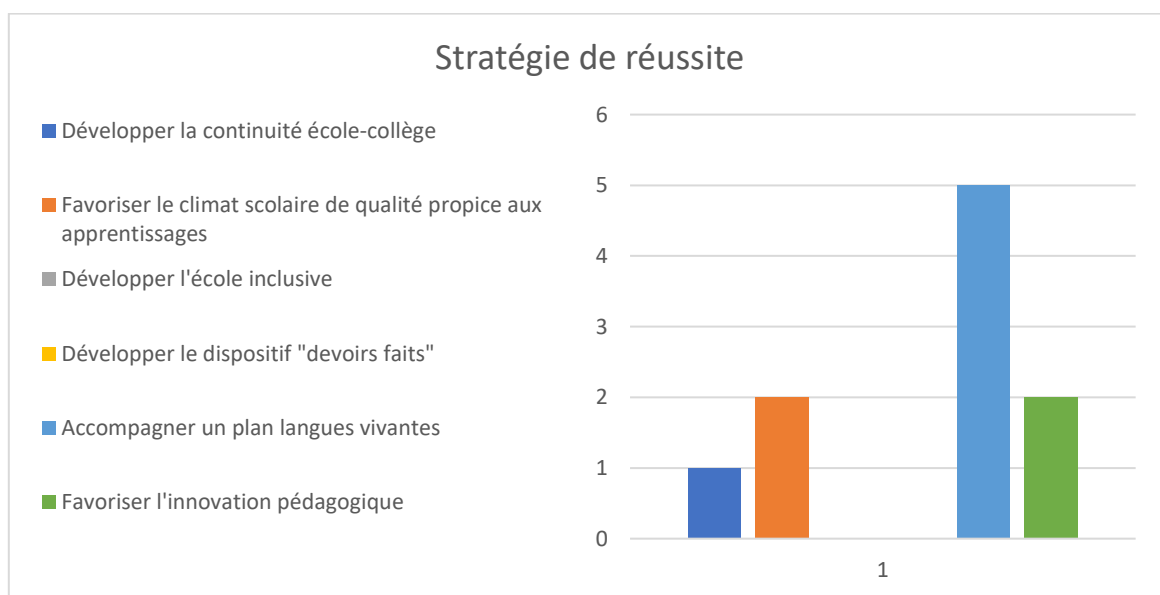
#### a. Permettre à chaque élève de comprendre les défis sociétaux et de s'engager : un enjeu pour la citoyenneté de demain



### b. Favoriser l'équité territoriale : une volonté de justice sociale



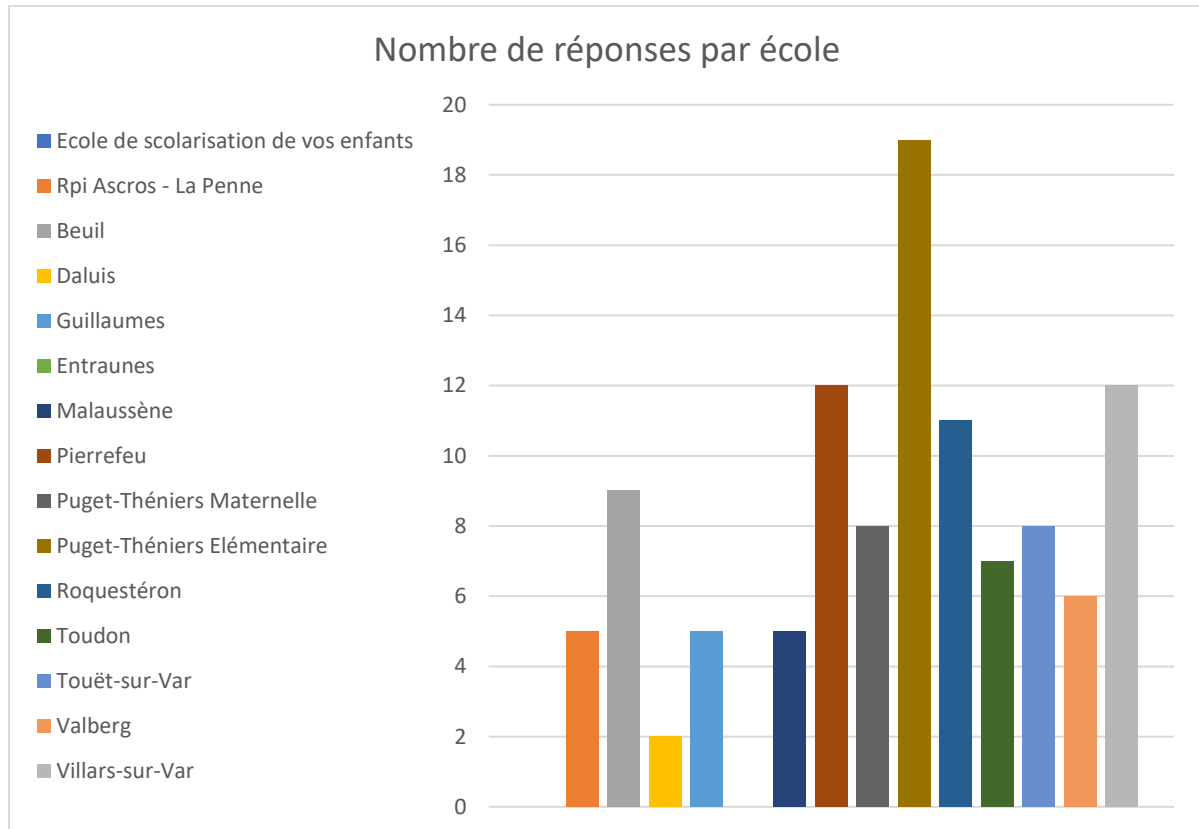
### c. Permettre à chaque élève de construire son avenir : une stratégie de réussite





Questionnaire transmis par voie électronique. 109 réponses sur 625 parents sollicités.

1. Ecole de scolarisation de vos enfants



2. Les horaires d'ouverture des accueils périscolaires correspondent ils à vos besoins ?

*Note moyenne 3,4/4 ; 91/108 Satisfaits*

3. Les horaires d'ouverture des accueils du mercredi et des vacances scolaires conviennent ils à vos besoins ?

*Note moyenne 3,14/4 ; 76/104 Satisfaits*

4. Comment estimez-vous l'information transmise concernant les services d'accueils périscolaires (plannings d'activités - menus - retours sur la journée) ?

*Note moyenne 2,88/4 ; 73/107 Satisfaits*

5. Comment estimez-vous la facilité d'accès aux services d'accueils périscolaires, de restauration scolaire, et d'accueil extrascolaire ? (Inscriptions, facturation, adaptation à vos besoins, lieu de prise en charge, ...)



## ANNEXE 5 : Evaluation le projet éducatif du territoire Alpes d'Azur – Questionnaire familles

*Note moyenne 3,27/4 ; 90/108 Satisfaits*

6. Comment estimez-vous la tarification de la participation des familles à ces accueils ?

*Note moyenne 3,47 /5 ; 17/109 Estiment la participation trop élevée*

7. Quelles propositions d'évolution feriez-vous sur l'organisation des accueils péri et extrascolaires ? (Textes restitués sans modifications)

École de scolarisation de vos enfants	Quelles propositions d'évolution feriez-vous sur l'organisation des accueils péri et extrascolaires ?
<b>Vallée du Var</b>	
Malaussène	Pour l'accueil périscolaire du soir il y a trop d'enfants pour qu'une seule personne puisse surveiller correctement nos enfants, une seconde serait l'idéal.
Malaussène	Un petit bémol sur la garderie du soir où je trouve souvent mon fils de 4 ans avec une tablette, je pense que d'autres activités peuvent lui être proposé plutôt que de passer du temps sur un écran. Je profite de ce questionnaire pour vous exprimer mon mécontentement suite au changement d'horaire de la fermeture de l'école de Malaussène, qui passe de 16h30 à 16h qui engendre forcément une augmentation de prix pour le périscolaire !! La cantine l'année précédente et la garderie cette année !!!!! Je ne comprends pas cette raison soi-disant le temps en moins de marche pour aller à la cantine et alors il pouvait pas avoir un temps de récréation supplémentaire ?
Malaussène	Avoir, une surveillance des enfants le mercredi soir au bus
Rpi Ascros-Lapenne	Cela serait bien d'avoir un périscolaire le matin sur ASCROS
Rpi Ascros-Lapenne	Avoir une garderie le matin et augmenter la durée de la garderie du soir.
Puget-Théniers élémentaire	Si le coût était moins cher mon enfant serait plus souvent le mercredi
Puget-Théniers élémentaire	Une différence nette dans les horaires d'accueil péri à l'année qui s'adapte aux impératifs des parents puisqu'il ouvre à 7h et ferme à 18h30. Lors du centre on passe à 8h jusqu'à 18h donc les parents se trouvent dans l'obligation de faire changer leurs horaires...
Puget-Théniers élémentaire	Pour les parents qui travaillent tôt le matin le périscolaire des 7h serai un plus.

Puget-Théniers élémentaire	Pouvoir inscrire son enfant que ce soit la cantine ou péri scolaire en cas de problème. Exemple : retard à la sortie scolaire pouvoir mettre l'enfant au périscolaire et être facturé évidemment. Et autre exemple pour inscrire son enfant à la cantine la veille pour le lendemain. 48h c'est vraiment trop. Je suis à la recherche d'emploi donc en cas d'entretien je me vois bien répondre à un futur employeur je peux pas venir je dois récupérer mon enfant pour le midi. Je vous laisse imaginer l'idée que se fait cet éventuel employeur de moi.
Puget-Théniers élémentaire	Equipe de Puget-Théniers au top
Puget-Théniers élémentaire	Le système de réservation et d'inscription pourrait être un peu amélioré pour qu'il n'y ait pas autant de risques de perdre ses modifications et inscriptions, la mouture actuelle demande à faire plusieurs manipulations pour modifier alors que cela pourrait être simplifié à mon sens.
Puget-Théniers maternelle	Moins de repas à fournir au vu du prix à la journée. Plus de retour sur la journée de l'enfant Planning d'activité à jour car différent de celui donné. Plus d'amplitude si on veut ajouter une journée non prévue
Puget-Théniers maternelle	Cela serait bien de pouvoir récupérer notre enfant après manger à l'accueil du mercredi.
Puget-Théniers maternelle	Différencier l'accueil entre périscolaire et centre aéré en période de vacances : pas les mêmes équipes et des fonctionnements différents. Rien à dire sur le fonctionnement du périscolaire si ce n'est qu'avec le protocole sanitaire, il y a moins de temps d'échange avec les animateurs, ce qui nuit à la qualité du suivi... Par contre, l'organisation est à améliorer avec le centre aéré pendant les vacances scolaires, une meilleure communication en amont des vacances, réaliser l'inscription qu'une seule fois par enfant sur l'année scolaire serait également un plus. Enfin, un meilleur temps d'échange avec les animateurs. Parfois on ne sait pas ce que fait notre enfant ni si la journée c'est bien passée... Enfin, améliorer les propositions de repas à la cantine pendant le centre aéré. Actuellement, il faut prévoir 3 repas sur 5 pour la semaine. Cela devient compliqué quand les deux parents travaillent...
Puget-Théniers maternelle	Plus de communication sur les activités périscolaire
Puget-Théniers maternelle	Récupérer mon enfant le mercredi à 13h
Touët-sur-Var	Il faudrait que les horaires d'ouverture du temps périscolaire soit plus large surtout le soir.
Touët-sur-Var	Pouvoir accepter d'accueillir nos enfants a la dernière minute lors d'imprévu au périscolaire, le délai de 48h à l'avance est compréhensible mais pas pratique.
Touët-sur-Var	Rien à dire tout va bien

Villars-sur-Var	Qu'il y est le centre de loisirs le mercredi à Villars en permanence
Villars-sur-Var	Un point d'accueil sur Villars sur var pendant les vacances scolaire comme cela est le cas le mercredi
Villars-sur-Var	Augmenter le nombre d'animateurs
Villars-sur-Var	Un accueil du mercredi matin plus tôt (7h) comme le reste de la semaine
Villars-sur-Var	Accueil du mercredi sur site avec possibilité à la demi-journée
Villars-sur-Var	le problème étant surtout sur l'horaire la semaine c'est 7h et les mercredi 7h30, hors une demi-heure impact beaucoup sur l'horaire d'arriver a nôtre travail. Pour la facturation de la cantine scolaire dommage de ne pas avoir le prélèvement avec un RIB.
Villars-sur-Var	Permettre l'accueil le mercredi à compter de 7h00 le matin.
Villars-sur-Var	Il faudrait que les enfants puissent se laver les dents après la cantine.
Estéron	
Pierrefeu	Nous n'avons jamais compris pour quelle raison a Pierrefeu, il y avait un service différent des autres villages, de la communauté. Donc, plus cher qu'ailleurs puisqu'il y a obligation de payer l'adhésion à cette association, chaque année.
Pierrefeu	Habitant Pierrefeu, mes enfants vont au centre aéré sur Roquestéron, la navette du matin est très tôt, départ à 7h45, on lève les enfants plus tôt que s'ils allaient à l'école, je regrette aussi qu'il n'y est pas de navette le soir et que le centre ferme à 18H, travaillant sur Carros j'arrive pile poil à 18h pour récupérer mes enfants. Et au niveau du tarif, par rapport à mon quotient familial, je paye le prix fort et nous n'avons que 2 repas du midi / semaine qui est compris.
Pierrefeu	Mise en place d'une navette Roquesteron Pierrefeu le soir pour le centre de loisirs
Pierrefeu	Sur le temps de cantine, il serait souhaitable que les locaux soient plus adaptés aux enfants et à leur bien-être pour ce temps de pause méridienne très importante pour leur permettre de se détendre. La qualité des repas pourrait être amélioré dans un souci de qualité et de développement durable avec des filières courtes et non de l'industrialisation par des marchés publics passés à l'autre bout du département (Cuisine centrale à Cannes = environ 70 km pour un allée).

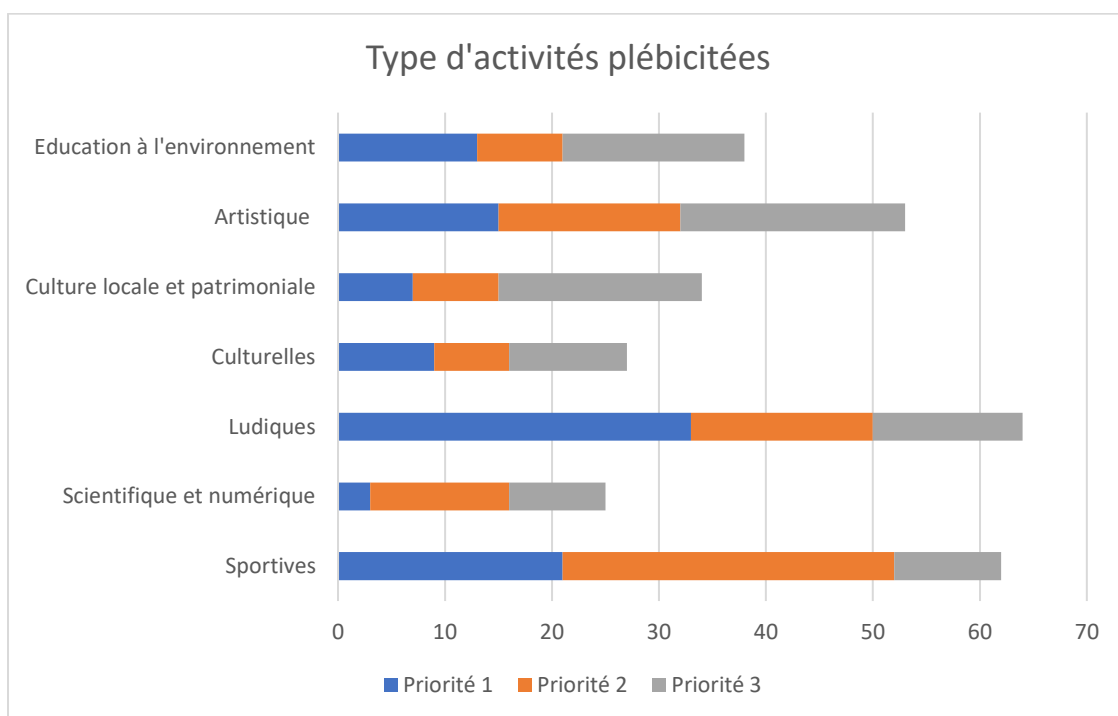
Roquesteron	<p>Sur l'école de Roquesteron, la garderie du matin s'ouvre trop tard ( 7h45 ). Alors que sur Pierrefeu elle ouvre à 7h. Il devrait y avoir un système de navette pour pouvoir déposer nos enfants à Pierrefeu et qu'ils aillent à Roquesteron vers 8h. Ou adapter la garderie du matin vers 7h. 3 enfants ont dû changer d'école à cause de ça.</p>
Roquesteron	<p>Dans certaines écoles, il existe des ateliers créatifs en accueil périscolaire. Ce n'est pas le cas dans notre école qui fait surtout office de garderie.</p>
Roquesteron	<p>Il faudrait que l'accueil périscolaire se fasse sur Roquesteron...et qu'il y est une meilleure communication pour les inscriptions + d activités sportives et culturelles à proposer aux enfants</p>
Roquesteron	<p>Plus d'activités autour de la nature.</p>
Toudon	<p>Plage horaire plus étendue et possibilité d'accueil les mercredis et vacances scolaire plus facile géographiquement.</p>
Toudon	<p>Mettre des accueils extra-scolaires sur Toudon ou un transport</p>
Toudon	<p>Ouverture d'un centre aéré pour les vacances scolaires</p>
Toudon	<p>Avoir un centre-aéré dans notre école pas devoir aller dans d'autre village</p>
Toudon	<p>Plus de renseignements sur les possibilités d'accueil, plus de propositions d'activités et un accueil le mercredi sur site avec transport</p>
<p>Mercantour</p>	
Beuil	<p>Juste du personnel formé et stable (j'ai arrêté de mettre mes enfants à l'Epi car 2annees avec des très jeunes encadrants) pour l'accueil des grandes vacances</p>
Guillaumes	<p>Remettre en place le système d'avant qui était beaucoup plus flexible en ce qui concerne les inscriptions, réservations. Le Portail famille est un outil informatique peu commode.</p>
Guillaumes	<p>Quelques retards pour l'accueil du matin, difficile quand on doit bosser.</p>
Valberg	<p>Une prise en charge plus tôt le matin Une cantine avec des plats cuisinés sur place afin d'avoir une meilleure qualité de ce qui est proposé</p>
Valberg	<p>Accueil perisco le matin. Le soir mettre en place des activités ayant un sens, donner les moyens matériel et financier aux agents de le faire, créer un relais, une passerelle avec les activités extra-scolaire existante. Aide aux devoirs pour les enfants qui restent tard.</p>
Valberg	<p>Accueil périscolaire jusqu'à 19h Participation activités (judo ou autre activité sportive, éveil musical) Préparation locale des repas (la crèche de Valberg a sa cuisine et prépare des repas frais. Dommage que nos écoliers ne puissent pas bénéficier de la même chose et mangent de la nourriture digne d'un hôpital).</p>

Valberg	Plus de souplesse, plus de communication par mail ou sms
Villars-sur-Var	Qu'il y est le centre de loisirs le mercredi à Villars en permanence
Villars-sur-Var	Un point d'accueil sur Villars sur var pendant les vacances scolaire comme cela est le cas le mercredi
Villars-sur-Var	Augmenter le nombre d'animateurs
Villars-sur-Var	Un accueil du mercredi matin plus tôt (7h) comme le reste de la semaine
Villars-sur-Var	Accueil du mercredi sur site avec possibilité à la demi-journée
Villars-sur-Var	le problème étant surtout sur l'horaire la semaine c'est 7h et les mercredi 7h30, hors une demi-heure impact beaucoup sur l'horaire d'arriver a nôtre travail. Pour la facturation de la cantine scolaire dommage de ne pas avoir le prélèvement avec un RIB.
Villars-sur-Var	Permettre l'accueil le mercredi à compter de 7h00 le matin.
Villars-sur-Var	Il faudrait que les enfants puissent se laver les dents après la cantine.

8. Comment évalueriez vous la qualité pédagogique et éducative des accueils que fréquentent votre enfant ?

*Note moyenne 3,12/4 ; 82/105 Satisfaits*

9. Par ordre de priorité, quels types d'activités préférerez-vous que vos enfants pratiquent pendant les temps d'accueils qu'ils fréquentent ? (A remplir avec l'avis de votre ou vos enfants)







## ANNEXE 5 : Evaluation le projet éducatif du territoire Alpes d'Azur – Questionnaire familles

10. Quelles propositions d'évolutions voudriez-vous voir apparaître dans le prochain PEDT ?  
(Textes restitués sans modifications)

École de scolarisation de vos enfants	Quelles propositions d'évolutions voudriez-vous voir apparaître dans le prochain PEDT ?
<b>Vallée du Var</b>	
Puget-Théniers élémentaire	Qu'il soit accès sur le sport. Certains enfants ne peuvent s'inscrire aux clubs de la commune faute de moyens ou de disponibilités des parents pour les amener.
Puget-Théniers élémentaire	J'aimerais qu'il y ait plus d'apprentissage de langues étrangères et profiter des langues que les enfants pratiquent déjà comme l'arabe ou le portugais, du patois, pour enrichir le milieu culturel et linguistique.
Puget-Théniers maternelle	Apprentissage à nager Moins de repas à fournir Plus de transmissions sur l'enfant
Puget-Théniers maternelle	J'imagine que PEDT = programme ... Proposition : en fonction du budget, faire plus de sorties pour découvrir le territoire : culturelle, sportive, environnement, etc.
Puget-Théniers maternelle	Si possible plus de sortie ou journée à thème
Puget-Théniers maternelle	Aucune
Touët-sur-Var	Aide aux devoirs, soutien scolaire
Villars-sur-Var	Une cantine avec sa propre cuisine ?
Villars-sur-Var	Aucune le personnel fait pas mal de choses intéressantes et qui motive
Rpi Ascros-Lapenne	Une garderie le matin

<b>Esteron</b>	
Pierrefeu	Une navette aller/retour : Pierrefeu/Roquesteron, Roquesteron/Pierrefeu. Le départ de la navette un peu plus tard que 7h45, jusqu'à l'année dernière le départ de Pierrefeu se faisait à 8h30 et c'était très bien
Pierrefeu	Je souhaiterai que soit mis en place le prélèvement automatique pour le paiement des factures cantines, accueil loisirs et périscolaire
Pierrefeu	Le PEDT est un projet avec de belles idées pédagogiques encore faut-il avoir les moyens de les appliquer avec du personnel compétent, formé et surtout ouvert à la remise en question de leurs pratiques. Pour cela, il est important que ce personnel se sente respecté, écouté et reconnu par l'institution CC Alpes d'Azur. Alors stop aux contrats précaires et à l'embauche du premier venu ! Et oui à la titularisation des professionnels de l'animation (BPJEPS animation socioculturel minimum).
Pierrefeu	Des activités sportives le mercredi (club de foot...)
Roquesteron	Musicale
Roquesteron	Cours d'anglais
Toudon	Aide aux devoir adapté aux enfants, à leurs capacités et niveau scolaire.
Toudon	Plus d'activités extra-scolaire
<b>Mercantour</b>	
Guillaumes	Moins de déplacement à Valberg plus d'activité sur Guillaumes
Valberg	Je n'ai pas d'ordre de priorité pour le type d'activités, c'est plus leur qualité qui compte, je constate que les animateurs changent souvent et que la qualité de leurs actions voir même de leur surveillance est très hétérogène je n'ai pas de solutions mais une clé est sans doute la pérennisation des postes et leur professionnalisation ? à Valberg, l'entretien et la mise en valeur de la cour pourrait être un objectif intéressant au vue des investissements réalisés, il est très dommage que le potager par exemple ne soit pas utilisé, ni les panneaux d'affichages extérieurs ?
Valberg	Plus de communication d'information, bienveillance et entraide. Accentuer les moyens pour les enfants problématique mais qui ne sont pas reconnus



## ANNEXE 6 : Synthèse d'évaluation du PEDT 2018-2020 par les agents d'animation

Questionnaire rempli par l'ensemble des animateurs lors de la journée de pré-rentrée des agents.

31 réponses.

### Collaboration Animateurs/Enseignants :

1. Sur votre école, est-ce que vous arrivez à mettre en cohérence les projets d'école et projets d'animation ?  
*Note moyenne : 2,84/4*
2. Comment évaluez-vous la collaboration enseignants/animateurs ?  
*Note moyenne : 3,45/4*
3. Est-ce que les locaux et certains jeux (vélos, livres, jeux de société, matériel numérique,...) sont mutualisés ?  
*Note moyenne : 3,16/4*
4. Adoptez vous des règles communes à l'école ?  
*Note moyenne : 2,71/3*
5. Pourriez-vous proposer pour améliorer la collaboration enseignants/animateurs ?

19 réponses : +++ : Temps de concertation commun,

Autres propositions : ouverture du conseil d'école à l'ensemble des agents et qu'un travail commun autour du projet d'école.

### L'inclusion des enfants en situation de handicap :

6. Comment jugez-vous l'inclusion des enfants en situation de handicap sur les accueils périscolaires ?  
*Note moyenne : 3,03/4*
7. L'arrivée de la référente handicap en octobre 2020 est bénéfique ? Que vous apporte t-elle ?

26 réponses : 25 réponses positives

+++ : Aide, soutien, conseil et écoute

Permet d'avoir des conseils sur l'attitude à adopter ou les démarches

La mise en place d'animateur renfort

Lien avec la hiérarchie car présente sur le terrain

## COMMUNICATION :

8. Comment évaluez-vous la politique d'information aux familles (fonctionnement de l'accueil, tarification, menu, programme d'activités, ...)

*Note moyenne : 3,23/4*

9. Comment améliorer la communication aux familles selon vous ? Que manque-t-il ? Quels outils ?

18 réponses

+++ Affichage

Communication sur smartphone (SMS, applications, ...)

Le portail famille est difficile d'accès parfois

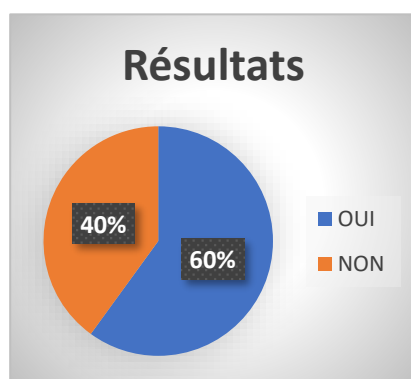
Associer des parents sur des projets périscolaires.

## CONTENU PEDAGOGIQUE

10. Sur votre école en temps d'animation, est-ce qu'au cours des 2 dernières années les enfants ont été sensibilisés aux richesses du territoire, patrimoine local et/ou environnement naturel ?

*Note moyenne : 2,81/4*

11. Au cours des 2 dernières années avez-vous établi des partenariats pour des activités ou projets communs ? (Exemple : bibliothèque, bénévoles, associations, ferme, parents,...)



Su oui, avec qui ? Et qu'avez-vous mis en place ?

19 réponses

Visites de ferme, Sorties à la bibliothèque, cours de dessin par une bénévole, participation aux marchés de Noël avec les associations locales, rencontres intergénérationnelles (avant covid-19) , puis confections à l'attention des personnes âgées, projet sur les droits de l'enfant, projet sur les risques naturels, de la récolte à l'assiette, ... (Grande pause liée à la crise sanitaire).

12. . Par ordre de priorité, quels types d'activités menez-vous le plus pendant les temps d'accueils entre Scientifiques et numériques, sportives, ludiques (petits et grands jeux), jeux libres, artistiques, culturelles, éducation à l'environnement, culture locale et patrimoniale.

4 types d'activités prioritaires ressortent :

Sportives

Jeux libres

Ludiques (petits et grands jeux)

Artistiques

Collaboration Animateurs/Parents :

13. Comment évaluez-vous la collaboration Animateurs/Parents ?

*Note moyenne : 2,74/4*

14. Citez-des exemples de collaborations Animateurs/Parents mises en place ?

18 réponses

Besoins matériel ou récup, appel aux familles

Marchés de Noël

Atelier cuisine

Communication

Jardin partagé

Goûter enfants/Parents (avant crise sanitaire)

Atelier couture, carnaval

SUGGESTIONS

15. Quelles propositions d'évolution feriez vous sur l'organisation des accueils périscolaires et extrascolaires ?

Plus d'intervenants sur les accueils, activités théâtrales, numérique, communication à développer auprès des enfants (Prendre le temps des relations individuelles), spectacle de fin d'année.